

SOCIÉTÉ FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE

Société hollandaise, 5 mars 1908. Java.

67185 67186

Fransch Nederlansche **SOCIÉTÉ**
MAATSCHAPPY **Franco-Néerlandaise**
VOOR DE CULTURE & DE COMMERCE

EXPLOITATIE EN HANDEL **CULTURE & DE COMMERCE**
Naamloze vennootschap met een kapitaal van Fl. 6.000.000 Société anonyme au capital de 6.000.000 de florins

opgericht by akte den 5 Maart 1908, verleden voor Jonkheer Mr. H. S. H. Stoop, notaris te 's-Gravenhage. constituée par acte reçu par le Jonkheer H. S. H. Stoop, docteur en droit, notaire à La Haye, le 5 Mars 1908.

Goedgekeurd by Koninklyk Besluit van den 25 Februari 1908 (n° 54), — opgenomen in de Nederlansche Staats courant van 28 Maart 1908 (n° 241). Approuvée par S. M. la Reine de Hollande, par arrêté du 25 Février 1908 (n° 54), publiée au Journal Officiel du Royaume des Pays-Bas du 28 Mars 1908 (n° 241).

Gevestigd te 's-GRAVENHAGE **Siège social : LA HAYE**

Oprichtersaandeel **Part de Fondateur**

VOOR DE RAAD VAN BEHEER : **N° 03246** **POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**
EEN ADMINISTRATEUR, UN ADMINISTRATEUR,
Lois Bordenier *Louis Leroy*



Océan Indien

CAMBRAI. — IMP. F. DELIGNE ET C^{ie}

[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ FRANCO-NÉERLANDAISE
DE CULTURE ET DE COMMERCE

Société anonyme au capital de 6.000.000 de florins
constituée par acte reçu par le jonkheer H.S.H. Stoop, docteur en droit, notaire à La
Haye, le 5 mars 1908.

Approuvée par S.M. la reine de Hollande par arrêté du 25 février 1908 (n° 54), —
publié au Journal officiel du royaume des Pays-Bas du 28 mars 1908 (n° 241).

Siège social : La Haye

PART DE FONDATEUR

Pour le conseil d'administration :

Un administrateur (à gauche) : Louis Cordonnier

Un administrateur (à droite) : Saint-Girons

Cambrai. — Imp. F. Deligne et C^{ie}

Louis Marie Joseph CORDONNIER, président (1909-1927)

Industriel textile à Roubaix et fabricant de tulle à Caudry.
Célèbre pour l'embrigadement catholique qu'il infligeait à ses salariés
(« Notre-Dame-des-Usines »).
Précédemment rencontré comme président du conseil de surveillance,
puis président du conseil d'administration de la Subervieville
à Madagascar. Voir [encadré](#).

Jean SAINT-GIRONS, administrateur-délégué

Né le 26 septembre 1867 à Fronton (Haute-Garonne).

Fils de Pierre Saint-Girons, bourrelier, et de Magdelaine Bonnefous.

Frère d'Antoine Saint-Girons (1854-1941), représentant de Schneider au conseil de diverses sociétés (Hauts fourneaux, forges et aciéries du Chili, Énergie électrique Rhône-Jura, Somua, etc.)

Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juillet 1903 : commissaire de première classe de la marine. Chine 1900-1902.

Administrateur de la rocambolesque [Compagnie occidentale de Madagascar](#) (1904-1906), de la Compagnie parisienne de voitures « L'Urbaine » (1906), des Manganèses de la vallée du Tchorok, en Transcaucasie (août 1908), de la Société foncière Paris-Ouest (déc. 1909), de la Canadian Coal Consolidated (1909), de la Société française des Transports automobiles du Caucase (avril 1910), (toutes sociétés où l'on retrouve MM. André ou Jacques Bernard, Louis Cordonnier, Léon Clerc, etc.)

des [Mines de fer de Fillols](#) (Pyrénées-Orientales) — dont la fortune était liée à une participation d'un quart dans les Mines du Zaccar, en Algérie —, présidées par Georges Cahen que Saint-Girons avait déjà côtoyé à la Parisienne de voitures, à la Canadian Coal et à la Foncière Paris-Ouest).

Administrateur des Savonneries des Vallières et Prairia réunies (janvier 1923).

Administrateur de la [Banque hollando-américaine](#) (mars 1924), de l'Immobilière Berri Ponthieu (Hôtel California)(groupe Brémond)(mars 1926) et de ses filiales :

le Royal Monceau Hôtel à Paris,

et la Société immobilière et hôtelière de Biarritz (Hôtel Miramar)(1927),

Représentant de la Franco-Néerlandaise de culture et de commerce au conseil de :

[Culture franco-javanaise](#) :

[Caoutchouc de Siboga](#) (1925),

[Caoutchoucs de Sumatra](#) (1925),

[Caoutchouc de Tapanoelie](#) (1925),

[Société agricole du Kontum](#) (1926)

[Caoutchoucs du Mékong](#) (1927).

Représentant de Fillols à la Société des mines de Saint-Daumas, Var (1929).

Officier de la Légion d'honneur du 3 janvier 1918 (min. Guerre) : sous-intendant de 3^e classe territorial à l'intendance d'une armée.

Décédé à Paris, le 12 mars 1932. Inhumé à Chasse (Isère).

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce (*Le Capitaliste*, 9 décembre 1909)

On annonce pour lundi 13 courant, l'introduction en Bourse, sur le marché au comptant des valeurs admises à la cote en banque, des actions de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.

Cette société, au capital de 6 millions de florins hollandais (12.600.000 fr.), a pour objet principal, à Java, la plantation et la culture du caoutchoutier, du théier et du cocotier et la vente des produits et des sous-produits.

Le conseil d'administration de la société est composé de personnalités de la plus haute honorabilité, parmi lesquelles nous relevons les noms de :

MM.

Louis Cordonnier, président, ancien vice-président de la chambre de commerce de Roubaix, président de la Caisse de liquidation des laines ;

Raymond du Boullay ¹, vice-président, membre de la chambre de commerce de Rouen, administrateur des Mines de la Lucette;

Jean Saint-Girons, administrateur-délégué ;

Comte J. d'Arincourt ² ;

Edmond Paix, raffineur de pétroles à Douai [il fut aussi administrateur de la Canadian Coal Consolidated, de la Société des études du Nord, de la Silva Plana, de la Financière des pétroles et des Pétroles Premier — ces deux dernières absorbées en 1928 par le Crédit général des pétroles (Devilder) —, de la Société indochinoise des graphites...];

Édouard Motte, industriel à Roubaix ;

J. Bernard ³, administrateur des Sultanats du Haut-Oubangui ;

Maurice Tilloy ⁴, président des Mines d'Ostricourt, du Canadian Coal Consolidated et administrateur des Mines de Lens ;

Général Van Kooten, ancien gouverneur militaire à Java.

Un personnel d'une compétence indiscutable assure à Java les différents services de la société.

La répartition des bénéfices, après réserves, amortissements, tantièmes et participations au personnel, s'effectue de la manière suivante :

Aux actions 60 %

Aux parts 40 %

En pleine exploitation, les bénéfices à prévoir (alors qu'il n'est tablé dans la notice établie par la société que sur le prix de 16 fr. le kg caoutchouc, bien que, actuellement, le prix de cette matière soit de 25 fr. environ) s'établissent aux environs de 32 millions de francs, soit presque 300 % du capital.

La situation économique de l'île de Java, tant au point de vue de la culture que de celle de la main-d'œuvre, particulièrement bon marché, permet de considérer les chiffres ci-dessus comme très modérés et parfaitement réalisables.

Il existe 900 actions nominatives, libérées d'un quart et 7.500 vingt-cinquièmes d'actions, d'une valeur nominale de 200 florins, soit 420 fr.

Les parts sont au nombre de 60.000.

Cette affaire, mûrement étudiée, et placée sous un patronage de tout premier ordre, se recommande d'elle-même. Elle constitue, d'ailleurs, un placement immobilier présentant les plus sérieuses garanties.

Les sociétés similaires, il est bon de ne pas l'oublier, cotent actuellement à Londres, des plus-values variant de 400 à 1.700 %.

Publications au *Bulletin annexe du Journal officiel* du 16 mars 1908 et du 15 novembre 1909.

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce
(*Le Capitaliste*, 16 décembre 1909)

¹ Raymond Thillaye du Boullay (1852-1938) : distillateur au Havre. Il succède en 1927 à Louis Cordonnier comme président. Voir encadré ci-dessous.

² Jacques d'Arincourt : membre du conseil d'administration de The Canadian Coal Consolidated en compagnie de plusieurs administrateurs de la Franco-Néerlandaise (Jacques Bernard, Paix, Saint-Girons, Tilloy).

³ Jacques Bernard (Courrières, 1876-Paris, 1935) : fils d'un président des Forges et aciéries de Denain-Anzin. Administrateur de sociétés. Administrateur des Sultanats du Haut-Oubangui, il suivit Engeringh dans des sociétés javanaises, puis à la Compagnie agricole d'Annam (thé). Président de la Société marocaine agricole du Jacma. Voir [encadré](#).

⁴ Maurice Tilloy (1885-1921) : frère cadet de Mathilde Tilloy (mère de Jacques Bernard).

Les actions de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce, introduites lundi dernier, comme nous l'avions annoncé, sur le marché en banque, y ont été accueillies avec faveur.

On sait le développement considérable de la consommation du caoutchouc, qui s'est élevée de 22.000 tonnes en 1890 à 52.000 tonnes en 1900 et à 70.000 tonnes en 1908, est dû aux applications aussi multiples que variées de cette substance si utile à l'industrie électrique, à l'automobilisme, à la fabrication des chaussures, à la préparation des étoffes imperméables, etc. De là, la hausse continue des prix qui se tiennent actuellement aux environs de 25 fr. le kilogramme, étant donné surtout que les deux modes de production du caoutchouc — cueillette dans les forêts vierges du Brésil et de l'Afrique centrale ou plantation et culture des arbres à caoutchouc — sont loin de répondre aux exigences de la demande.

La supériorité des produits de plantation sur ceux des forêts vierges, tant au point de vue du prix de revient que de la qualité, explique, d'autre part, la hausse dont les actions des sociétés de plantations ont été l'objet, cette année, en Angleterre où l'on est mieux au courant que nous des choses coloniales. Pour s'en rendre compte, il suffit, d'ailleurs, de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant dans lequel se trouvent groupées quelques-unes des principales valeurs cotées à Londres :

	Valeur nominale de l'action	Valeur actuelle de l'action	Dividendes du dernier exercice
	Francs	Francs	%
Anglo-Malay	2 50	18 75	30
Batu-Caves	25 00	125	10
Bukit Rajah	25 00	212 50	55
Cicely pref	2 50	32 50	55
Consolidated Malay.	25 00	137 50	17 1/2
Federated Malay.	500 00	3.800 00	24
Kuala Lumpur	25 50	106 25	20
Linggi ord.	2 50	25 00	60
Selangor	2 50	47 00	75
Vallambrosa	2 50	31 25	80
Pataling	2 50	30 00	45

Si, jusqu'ici, l'on s'est peu occupé en France des valeurs de plantations, depuis quelque temps, un mouvement très net se dessine en leur faveur. La haute finance belge et française s'est, en effet, intéressée à la création de plantations dans les colonies hollandaises d'Asie — à Java, notamment, — et ce sont les titres de quelques-unes de ces affaires qui sont déjà ou vont être cotés à Paris.

L'une des plus puissantes des sociétés qui ont ainsi entrepris la culture de l'arbre à caoutchouc en Extrême-Orient paraît être la Société franco-néerlandaise de Culture et de Commerce qui, par l'importance de son capital, la qualité de son patronage et l'étendue de ses productions, constitue une entreprise de grande envergure. Aux termes de ses statuts, cette entreprise a pour objet toutes opérations agricoles et

commerciales aux Indes néerlandaises, et plus spécialement à Java, dont la richesse est proverbiale.

Les propriétés de la société, d'une contenance totale de plus de 8.000 hectares, sont situées dans le sud-ouest de l'île. Au point de vue transports, elles sont très bien placées, à proximité des voies ferrées et de la mer. En outre, elles ne sont pas toutes dans la même région, ce qui divise les risques inhérents à toute entreprise agricole.

Quant au capital social, il est fixé à 6 millions de florins, soit 12.600.000 fr., et divisé en 12.000 actions de 500 florins ou 1.050 fr. chacune, sur lequel un quart est actuellement versé ; 300 de ces actions ont été entièrement libérées et divisées en vingt-cinquièmes ; ce sont ces vingt-cinquièmes au taux nominal de 420 fr. qui sont inscrits à la cote du syndicat des banquiers en valeurs au comptant. Il existe, en outre, 60.000 parts de fondateur. Les bénéfices disponibles, après prélèvements statutaires qui comprennent 5 % à la réserve, un premier intérêt de 6 % aux actions, 10 % au conseil d'administration et 4 % au personnel, se partagent à raison de 60 % aux actions et 40 % aux parts.

En ce qui concerne les bénéfices que la société est appelée à retirer de la culture du caoutchouc, l'expérience acquise dans les plantations de Malaisie permet de tabler sur un prix de revient de 2 fr. 50 par kg. Or, la production totale de l'exploitation doit atteindre par an, d'après les promoteurs de l'entreprise, 2.200.000 kg en chiffres ronds. Cette production vendue à 12 fr le kg représenterait un produit brut de 26.400.000 fr. et un bénéfice net de 20.900.000 francs. Cette évaluation ne tient pas compte, au surplus, des produits à attendre de la culture du thé et du cocotier.

En somme, même en admettant que ces prévisions ne se réalisent pas intégralement dès les premières années, il paraît résulter des constatations précédentes, que le bénéfice sur lequel la société est en droit de compter normalement est susceptible d'assurer une large rémunération du capital social. Si l'on en juge par la hausse très remarquable qui, depuis un an, s'est manifestée, comme nous le constatons tout à l'heure, sur les valeurs similaires du marché de Londres, on peut en inférer que les titres traités à la Bourse de Paris ont, eux aussi, des perspectives fort attrayantes pour les capitaux et la Société franco-néerlandaise de Culture et de Commerce est bien placée par ses qualités intrinsèques et la notoriété de son patronage pour être l'une des premières à en bénéficier.

Le siège social de la Société franco-néerlandaise de Culture et de Commerce est établi à La Haye, 50, Stadhouderslaan, avec bureau principal à Paris, 113, rue Réaumur.

Le conseil d'administration se compose de : MM. Louis Cordonnier, président ; Raymond du Boullay, Jean Saint-Girons, comte Jacques d'Arincourt, Jacques Bernard, Édouard Motte, Edmond Paix, Maurice Tilloy, général G.-J. Van Kooten.

Le directeur général pour les Indes néerlandaise est M. Henri de Serres, ingénieur des mines.

Ajoutons que les publications au *Bulletin annexe du Journal officiel de la République française* ont été faites dans les numéros du 16 mars 1908 et du 15 novembre 1909.

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce
(*Le Capitaliste*, 10 février 1910)

Les vingt-cinquièmes d'actions de la Société franco-néerlandaise sont activement traités aux environs du cours de 745.

Après un léger temps d'arrêt provoqué par des réalisations d'acheteurs en bénéfice, les marchés anglais et belges se sont à nouveau orientés à la hausse sur tout le groupe des valeurs caoutchoutières. Les productions de janvier qui viennent d'être publiées sont

on ne peut plus satisfaisantes et on s'attend à de. grosses répartitions pour l'exercice 1909.

Certaines compagnies, une dizaine environ, vont, en effet, distribuer 100 %. Si on veut bien ne pas perdre de vue qu'à part deux, toutes les sociétés cotées à Londres remontent à peine à 1904, on se rendra compte des raisons qui incitent les Anglais à s'intéresser avec un pareil enthousiasme aux valeurs de ce compartiment de la cote.

Le marché français, plus timoré ou simplement plus prudent, reste encore dans l'expectative, se contentant, en principe, d'observer le mouvement.

Étant donné les conditions favorables, de main-d'œuvre particulièrement, dans lesquelles se présente la Société franco-néerlandaise, on peut, semble-t-il, lui prédire un avenir brillant.

Par l'importance de son capital, par l' étendue de ses domaines et par la haute honorabilité de son conseil d'administration, composé presque exclusivement de notoriétés industrielles de la région du Nord, cette compagnie doit, assure-t-on, prétendre à l'une des premières places parmi les valeurs du groupe plantations.

Canadian Coal Consolidated*
(*Le Capitaliste*, 14 avril 1910)

[...] Administrateurs :

MM. le comte Jacques d'Arincourt, administrateur de la Société franco-néerlandaise de Culture et de Commerce ;

Jacques Bernard, administrateur des Sultanats du Haut-Oubanghi* et de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce ;

Jean Saint-Girons, administrateur délégué de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce et de la Société des manganèses de la vallée du Tchorok. [...]

SOCIÉTÉ FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE

Assemblée générale ordinaire du 9 novembre 1910.

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 novembre 1910)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3° PERSONNEL. — ORGANISATION AGRICOLE. — « Tjisaga », « Rantjah-Tapens ». M. de Kermaingant, administrateur ; « Goenoeng-Bitoeng », M. de Kermaingant, administrateur ; M. Rappel, sous-administrateur ; « Tjikaso » : M. Kolb-Bernard, administrateur ; « Goenoeng-Mas », M. Gianetti, administrateur ; « Tjiletœ » M. Helder, administrateur.

Par lettre du 20 juillet, M. Enthoven nous signale qu'il a nommé comme superintendant de nos plantations de cocotiers. M. W. de Vos, administrateur de la Plantation à hévéas et à cocotiers Langen ; nous attendrons les meilleurs résultats du concours de cet éminent agriculteur.

4° DIRECTION GÉNÉRALE — Des motifs d'ordre intérieur nous ont amenés à nous séparer de M. de Serres, dont la démission, donnée le 18 avril, a été acceptée par le conseil, dans sa séance du 30 mal, après audition de l'intéressé.

M. de Serres a déclaré au conseil que notre affaire lui paraissait appelée à un brillant avenir. Nous avons pris, bien entendu, les mesures nécessaires afin que la mutation ci-dessus ne présentât aucun inconvénient pour les intérêts sociaux.

5° ENVOI EN MISSION À JAVA DE M. ENTHOVEN — Dans sa séance du 15 avril, le conseil décide de nommer administrateur, M. Joseph Enthoven, qui avait rempli dans les Indes néerlandaises, pendant de longues années, de hautes fonctions administratives, et de l'envoyer en mission à Java.

Notre nouveau collègue reçut de larges pouvoirs et des instructions en vue d'améliorer notre situation territoriale, d'activer l'exécution de notre programme agricole, d'examiner et de comparer nos diverses plantations.

M. Enthoven partit le 19 mai pour Java, où il reçut de tous le meilleur accueil ; notre personnel fut particulièrement heureux d'avoir à sa tête un homme profondément estimé et sympathique entre tous.

Malheureusement, au cours de sa mission, notre collègue fut atteint dans ses plus chères affections ; il perdit à Sumatra, un de ses fils, ingénieur des ponts et chaussées, fonctionnaire éminent, dont la valeur autorisait les plus belles espérances. Le conseil fit immédiatement parvenir à son collègue l'expression de son affectueuse sympathie, et vous voudrez bien vous joindre à nous, Messieurs, pour exprimer à M. Enthoven et à sa famille, nos condoléances attristées.

Notre collègue quittera Java dans le courant de novembre ; ce n'est donc qu'à la fin de l'année que nous serons en possession de son rapport, mais, d'ores et déjà l'impression que M. Enthoven a retirée de la visite de nos plantations est excellente ; notre collègue estime que dans nos trois domaines de Tjisaga, de Rantjah Tapens et de Goenoeng-Bitoeng, nous aurons, en février prochain, 400.000 arbres plantés ; il se déclare enchanté de l'état d'esprit et de l'activité du personnel.

La plantation de thé de Goenoeng-Mas est en très bel état ; il en est de même des domaines de Tjisaga, Rantjah-Tapens et Goenoong-Bitoeng.

De l'avis de tous, nous avons là des plantations modèles.

Il n'est que juste d'ajouter que nos deux éminents surintendants, MM. Van Hoorn et Petel, sont pour beaucoup dans les résultats obtenus ; leur contrôle technique s'exerce avec une maîtrise et une habileté reconnues de tous.

D'accord avec M. Enthoven, nous comptons ouvrir fin 1910 et commencement 1911 quatre plantations nouvelles (thé, caoutchouc, cocotiers).

Nous attendons le retour de M. Enthoven pour examiner la question du remplacement du directeur général ; il n'y a aucun péril en la demeure et nous avons reçu, de Java, des demandes particulièrement intéressantes, émanant de hautes personnalités. Ce fait vous indique, Messieurs, de quel crédit jouit votre affaire aux Indes Néerlandaises.

Nos dépenses mensuelles ont sensiblement augmenté ces derniers temps ; c'est là une circonstance normale et dont il convient de nous féliciter. Plus tôt nous aurons exécuté le programme que nous vous indiquions à la dernière assemblée générale, et plus tôt nous verrons l'aube bénéficiaire.

Nos ressources financières nous permettent de faire face à toutes nos dépenses agricoles et même à l'achat de terrains à thé et à cocotiers dans des régions favorisées, ce qui nous permettra d'activer la mise en train de plantations nouvelles, qu'il y a tout intérêt à commencer sans retard.

Mutations survenues dans le conseil. — Nous avons dû, à la fin de 1909, accepter la démission de notre collègue et ami, M. Georges Noblemaire. Ce nous a été un vif regret de nous priver de son concours, mais M. Noblemaire, dont la santé à cette époque avait besoin de ménagements, a été dans l'impossibilité de nous continuer sa collaboration.

Par délibération en date du 22 décembre 1909, le conseil a nommé administrateur M. Edmond Paix, industriel à Douai, en remplacement de M. Noblemaire.

Le même jour, M. Fernand Leconte, banquier, qui nous avait donné un concours aussi dévoué qu'efficace pour la souscription du capital, sans autre rémunération que des parts de fondateur, a également été appelé à faire partie du conseil.

Le 15 avril et le 30 mai 1910, M. Joseph Enthoven et Léon Clerc ⁵, commerçant au Havre, furent respectivement nommés administrateurs.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de nos nouveaux collègues, dont la valeur personnelle est notoirement connue, mais nous sommes certains que nous tirerons le plus grand profit de leur collaboration à l'œuvre sociale.

M. le général Van Kooten nous a adressé sa démission pour nous permettre de nommer M. Enthoven à sa place, en vue de la mission à remplir à Java ; nous n'avons pas cru devoir l'accepter immédiatement, la présence d'un administrateur étant indispensable au siège social pour la marche de nos affaires. Vous n'en apprécierez pas moins comme nous, Messieurs, le geste délicat de notre sympathique collègue, le général Van Kooten.

À la suite de ces mutations, le conseil se trouve composé comme il suit :

MM. Louis Cordonnier, président ; Raymond du Boullay, vice-président ; Jean Saint-Girons, administrateur délégué.

MM. Maurice Tilloy, Jacques Bernard, général Van Kooten, Édouard Motte, comte Jacques d'Arincourt, Edmond Paix, Fernand Leconte, Joseph Enthoven, Léon Clerc, administrateurs.

Vous avez, Messieurs, à ratifier par résolutions spéciales les décisions prises en conseil.

.....

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce
(*Le Capitaliste*, 14 décembre 1911)

La Société franco-néerlandaise de culture et de commerce s'inscrit à 770. L'assemblée générale ordinaire s'est tenue à La Haye, le lundi 30 octobre. Après lecture du rapport du conseil d'administration et de celui du commissaire des comptes, les résolutions à l'ordre du jour ont été votées à l'unanimité.

Nous extrayons les conclusions suivantes du rapport présenté par M. Jean Saint-Girons, qui avait été chargé de faire sur place une étude sur l'entreprise :

« Notre programme plantations s'exécute normalement, avec une légère avance pour le caoutchouc et un retard pour le thé, dû à l'impossibilité où nous sommes de créer une deuxième plantation (défaut de terrain).

La croissance de nos hévéas est homogène et régulière, aussi bien dans les plantations du Sud, Tjikaso et Tjipang-Parang, que dans les plantations du Nord, Lemah-Neundeut, Rantjah-Tapen et Goenoeng-Bitoeg.

La conséquence en sera un devancement dans la période de récolte. Dès la fin de 1912, nous pourrons saigner, à Lemah-Neundeut, au moins 45.000 arbres.

Notre plantation de thé à Goenoeng-Mas a déjà 800 bows plantés et nous comptons, l'année prochaine, récolter 20.000 kg de thé sur les 200 premiers bows plantés.

En ce qui concerne les cocotiers, la qualité exceptionnelle de nos terrains de Tjiletoe et de Tjites-Pong nous autorise à escompter, dès la septième année, une récolte supérieure à nos prévisions. »

Franco-Néerlandaise de Culture
(*Le Journal des chemins de fer*, 16 novembre 1912)

⁵ Léon Clerc : négociant au Havre, président de la Société d'études du Nord. Voir [encadré](#).

Les produits réalisés par la société, pendant l'exercice 1911, se sont élevés à 91.715 francs. Les dépenses ont atteint 233.753 fr. Les comptes se soldent en conséquence par une perte de 143.008 fr. contre 97.000 fr. en 1910. Fin 1911, il y avait 594.846 arbres à caoutchouc plantés en augmentation de 243.671 arbres sur 1910. Au 21 octobre 1912, il y avait 732.995 arbres. Le conseil a décidé l'appel du troisième quart sur les actions pour le 10 janvier prochain. Le conseil entretient les actionnaires de la déconfiture de la Banque Leconte et Klotz, dans laquelle la société était créditrice pour 751.161 fr. gagés par des valeurs remises en nantissement.

Soc. franco-néerlandaise de culture et de commerce
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913, 700-701*)

Siège social. — La Haye (Pays-Bas)

Apports. — André Bernard, André Lyée de Belleau, Jacob de Groot, adm. de la Java-Sumatra, font, au nom de ladite soc., les apports suivants...

Louis Cordonnier, pdt ; Raymond du Boullay, v.-pdt ; Jean Saint-Girons, adm. dél. ; Maurice Tilloy, Jacques Bernard, Édouard Motte, cte Jacques d'Arincourt, van Kooten, Edm. Paix, F. Leconte, J. Enthoven, L[éon] Clerc.

Comm. : M. Guillemot.

PARIS

Le krach d'une banque
par A. B.

(*Gil Blas*, 1^{er} février 1914)

La banque Leconte, Klotz et Cie, dont les bureaux sont situés 113, rue Réaumur, faisait l'objet, à la suite de nombreuses plaintes, d'enquêtes, de contre-enquêtes et d'expertises. Au mois d'août dernier, l'établissement financier était mis en liquidation, et, avant-hier, il déposait son bilan.

M. René Tortat, juge d'instruction, commis par le parquet, chargeait M. Bénézech, commissaire aux délégations judiciaires, de perquisitionner à la banque. Cette opération fut effectuée, hier matin, en présence de M. Liège, expert-comptable. Le magistrat a saisi et placé sous scellés de nombreux dossiers, la comptabilité et des documents intéressant la gestion de l'établissement. M. Bénézech interrogea ensuite le directeur, M. Émile Leconte, né à Alençon (Orne), en 1876, et son associé, M. François Klotz, quarante-sept ans, originaire de Strasbourg.

La banque comptait parmi ses clients de nombreux magistrats et des ecclésiastiques, dont les archevêques de Bourges et de Lyon, et l'évêque d'Alençon. Il fut établi que le montant des sommes détournées dépasserait deux millions de francs.

M. Bénézech mit M. Leconte en état d'arrestation et perquisitionna à son domicile, 9, rue Saint-Senoche, dans le quartier de l'Étoile. Des documents probants y furent trouvés. Le directeur de la banque, après avoir été entendu par M. Tortat, a été écroué au Dépôt à la disposition du magistrat instructeur.

L'enquête judiciaire a révélé que le financier avait lancé un certain nombre d'affaires dans lesquelles plus de 30 millions de francs auraient été engloutis.

De ces multiples opérations financières, on cite : l'exploitation des gisements de manganèse de la vallée de Tchorok ⁶ ; la [Société franco-néerlandaise de culture et de commerce](#)* ; The Canadian Oil, etc.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 883 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

Conseil d'administration : Louis Cordonnier, pdt ; Raymond du Boullay, v.-pdt ; Jean Saint-Girons, adm. dél. ; Maurice Tilloy, Édouard Motte, Edm. Paix, Jacques Bernard, H. de Rema, A. Thibaud, J. Enthoven, L[éon] Clerc, Jacques d'Arincourt.

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce
(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1917)

Les bénéfices de l'exercice 1916 atteignent 952.306 florins au lieu de 548.073 florins l'an dernier. Ces bénéfices s'entendent après affectation de 83.029 florins aux amortissements mais comprennent par contre 100.672 florins provenant du solde reporté de 1915. Le dividende a été fixé à 500 florins par action entière, à 20 florins par 25^e d'action et à 2 florins 66 par part de fondateur.

La production totale en 1916 a été de 412.446 kg de caoutchouc au lieu de 251.829 l'année précédente.

Franco-Néerlandaise
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 septembre 1919)

La Société Franco-Néerlandaise de Culture et de Commerce exploite un très important domaine de plantations d'arbres de caoutchouc, d'arbres à thé et de cocotiers aux Indes Néerlandaises. Elle possède dans la partie ouest de l'île de Java 1.974 bouws (1 bouw vaut 7.097 mètres carrés) de terrains en toute propriété et elle est titulaire de baux de longue durée pour 13.615 bouws, ce qui porte à 15.589 bouws les terrains dont elle peut disposer. Les terres d'altitude moyenne ont été affectées de préférence au caoutchouc, les hauteurs au thé et les fonds de la zone maritime aux plantations de cocotiers. Le climat tropical, chaud et humide de Java se prête d'ailleurs fort bien à des cultures variées, et la population, très dense, fournit une main-d'œuvre abondante.

L'entreprise a été créée en 1908 au capital de 6 millions de florins, soit 12.600.000 fr. environ. Chacune des actions était primitivement au nominal de 5.000 florins, soit 10.500 fr. Mais 300 de ces titres entièrement libérés ont été divisés en 1/25^e d'actions au capital de 200 florins, soit 420 fr. environ. Il existe, en outre, 60.000 parts de fondateur, titres plus répandus et de négociation plus courante, étant donné que ce sont des titres relativement légers et qu'ils sont en grand nombre. Ces parts de fondateur ont droit à 40 % des bénéfices, les autres 60 % étant attribués aux actions, après paiement d'un intérêt de 6 % aux actionnaires, puis de 4 % du reliquat au personnel et de 10 % au conseil d'administration, Il s'ensuit qu'à chaque florin de dividende en plus de l'intérêt statutaire de 12 florins ou 6 %, aux 1/25^e d'actions de 200 florins, correspond pour la part de fondateur 0 florin 33.

⁶ Après un premier exercice (1909-1910) conclu par un déficit de 138.699 fr., cette société avait entrepris en août 1912 sa mise en liquidation. Au conseil : André Bernard (Denain-Anzin), Louis Cordonnier, Raymond Thillaye du Boullay et Jean Saint-Girons.

Jusqu'à présent, la société n'a guère utilisé que 40 % de son domaine. Les plantations ne portent encore que sur 5.794 bouws de 70 acres, dont 3.538 bouws consacrés au caoutchouc, 1.056 au thé et 1.200 aux cocotiers. Deux usines ont été établies pour le traitement du latex, dont l'une n'a commencé à fonctionner que dans les premiers mois de 1917. Une usine pour le traitement des feuilles de thé est mise en service depuis la fin de 1913.

Les résultats obtenus par la Franco-Néerlandaise de Culture et de Commerce se trouvent résumés dans le tableau suivant qui concernent la société depuis l'entrée en production :

Ex.	Produc. caoutchouc (kg)	Produc. thé (livres anglaises)	Bénéf. nets (en 1.000 fl.)	Divid. act. 20 fl.	Divid. part
1914	114.615	244.336	153	—	—
1915	251.830	301.554	573	12	—
1916	412.747	384.044	875	20	2 66
1917	619.848	412.640	882	12	—
1918	816.775	555.100	—	—	—

On a annoncé dernièrement que pour 1918, les bénéfices seraient sensiblement égaux à ceux de 1917 ; ils ne sont pas encore officiellement connus. Comme on le voit, la production s'est développée très rapidement depuis cinq ans, aussi bien celle du caoutchouc que celle du thé. La progression se poursuit pour l'exercice en cours. Ainsi on a annoncé tout récemment que la production de la société pour le mois de juillet 1919 a été de 94.000 kg de caoutchouc contre 63.000 pour le mois de juillet 1918 et 73.800 pour le mois de juin 1919. Ce fait est d'autant plus à noter qu'à Java, la saison sèche commence en mai pour finir en septembre et que, pendant cette saison, la production mensuelle du caoutchouc baisse considérablement ; le mois de juillet est généralement le mois où la production est la plus faible.

On escompte pour cette année que la production de caoutchouc atteindra un million de kg et que celle du thé dépassera 700.000 livres. Les cocotiers n'ont commencé à produire que l'année dernière ; le second séchoir à coprah va être achevé.

Au point de vue financier, la situation de l'entreprise, bien qu'un peu étroite en ce qui a trait à la trésorerie, est assez solidement assise.

Comme la plupart des affaires similaires, la société a souffert au cours des deux derniers exercices de l'accroissement des charges dû au coût élevé des matières premières pour l'emballage, aux dépenses pour lutter contre la maladie des arbres et du fléchissement des prix de vente, dû aux grandes difficultés d'exportation, conséquence de la pénurie des frets. En ce qui concerne le caoutchouc, l'écart entre le prix de vente et le prix de revient, qui était de 2 fl. 3 en 1916 est tombé à 1 fl. 9 en 1917 et ne doit pas s'écarter d'un florin pour 1918. À l'heure présente, il est heureusement plus important.

Le thé a subi une crise analogue à celle du caoutchouc ; il a causé à la société, en 1917, une perte de plus de 42.000 florins ; les prix, toutefois, se sont relevés et les exportations sont depuis quelques mois beaucoup plus faciles.

En définitive, étant donné le retour de l'exploitation à l'état normal et l'accroissement de la production, on peut tabler pour l'exercice 1919 et les suivants sur une amélioration des bénéfices nets et leur retour, pour commencer, au chiffre de 1916, soit à 800.000 florins environ. C'est là, d'ailleurs, un niveau assez facile à atteindre puisque, en ce qui a trait au caoutchouc, un accroissement d'écart de 1/2 florin entre le

prix de réalisation et le coût de production représente un supplément de bénéfices de 1/2 million de florins. Cette augmentation d'un demi florin ne représente qu'un cours de vente très inférieur à celui de 1916 et n'a donc rien d'excessif. Une remarque analogue s'applique au thé ; le bénéfice par livre ressort à 0 fr. 35 ou 0 fr. 40, avec chance d'augmentation semble-t-il, ce qui fournirait un bénéfice d'environ 209.000 florins sur la base de la production de 700.000 livres escomptée pour l'année en cours.

Dans ces conditions, on peut estimer que la société sera, à partir de l'an prochain, à même de répartir des dividendes de 10 %, soit 20 fl. par action, et quelques dividendes sont susceptibles d'une amélioration assez rapide si les cours du caoutchouc et du thé se maintiennent ou progressent ; il faut encore considérer que les plantations de cocotiers vont commencer à fournir un intéressant appoint de bénéfices.

C'est ce qu'escomptent les cours actuels des actions et des parts qui valent respectivement 965 fr. et 230 fr. Sur la base du prix de 20 fl., ce qui représente au pair 42 fr. (ou au change actuel 65 fr.), l'action se capitalise à un taux de près de 4 1/2 % dans le premier cas et de plus de 6 % dans le second, qui ne semble pas exagéré en tablant sur les perspectives d'amélioration que nous venons de signaler. Les actions et parts Franco-Néerlandaise de Culture et de Commerce peuvent donc être considérées encore comme attrayantes au point de vue spéculatif.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 960 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

Conseil d'administration : Louis Cordonnier, pdt ; Raymond du Boullay, v.-pdt ; Jean Saint-Girons, adm. dél. ; Maurice Tilloy, Édouard Motte, Edm. Paix, Jacques Bernard, A. Thibaud, J. Enthoven, L[éon] Clerc, Jacques d'Arincourt.

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 décembre 1920)

Les bénéfices d'exploitation, pris dans leur ensemble, se sont élevés en 1919 à 1.224.864 florins, contre fl. 583.118 en 1918. Ces chiffres comprennent les résultats fournis par la culture du caoutchouc, du thé et denrées accessoires. L'exploitation du caoutchouc, la plus importante, a donné 760.552 kg contre 683.093. Le prix de revient, au 31 juillet 1920, était 0,930 contre 0,917 en 1919. cette légère majoration est due à une production moindre et à l'accroissement des frais de récolte, mais elle n'exclut pas la possibilité d'une amélioration notable pour l'année entière.

Au cours de l'exercice 1919, dont les comptes ont été approuvés par l'assemblée tenue à La Haye le 23 octobre, la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce a émis 5 millions d'obligations. Les disponibilités ainsi créées ont été réservées, le maintien du cours élevé du florin ne permettant pas encore la mise en valeur rationnelle et économique de nouveaux terrains ; ces disponibilités sont représentées au Bilan pour 1.809.524 florins en Bons de la Défense Nationale, 387.438 fl. d'Emprunt français 4 %, soit, au total et en francs à 2,10 : 4.613.620, et, pour le solde, par les comptes en banques. L'intérêt de ces divers placements ressortant à 5 %, le service des obligations ne coûte annuellement que 1 %. L'émission avait pour but l'extension de l'affaire et se justifiait, d'un autre côté, par la nécessité de constituer des stocks, vu les cours peu avantageux.

Au point de vue de la situation de l'entreprise, les plantations sont dans un état satisfaisant et les prix de revient tendent à diminuer ; mais on sait que les prix de vente du caoutchouc ont sensiblement baissé depuis quelques mois, dit le rapport, qui

attribue ce fait, non pas à une surproduction, mais à des causes d'ordre économique général. La dépréciation a été, d'ailleurs, d'autant plus importante et plus brusque que de très grosses positions avaient été prises à la hausse par des intermédiaires qui ont dû se liquider très rapidement à cause du resserrement des crédits en banque ; quelques-uns ont déposé leur bilan. La crise appelle, d'ailleurs, toute l'attention du conseil de la Société franco-néerlandaise, qui en suit l'évolution.

Le solde du compte de Profits et Pertes donne, pour 1919, un bénéfice distribuable de 1.285.834 florins, y compris le report antérieur, 497.747 fl., et déduction faite de 118.156 fl. affectés aux amortissements, Bien que les bénéfices nets de 1919 soient supérieurs aux précédents, 880.435 fl., de 405.399 fl., le conseil et l'assemblée ont décidé d'en reporter, comme en 1918, le solde à nouveau; après les prélèvements statutaires, soit 78.302 fl., et 6 % au capital versé, soit 359.100 fl., le report s'est monté à 848.371 fl.

Le dividende de l'exercice 1919, réduit à l'intérêt à 6 % du capital versé, a été mis en paiement, à Paris, le 6 septembre 1920, à raison de 250 fl. net par action entière et de 10 fl. par vingt-cinquième d'action.

Le bilan de 1919 s'élève au total à 10.892.696 florins. Il présente, par rapport au précédent, dont le total était de 8.270.364 florins, une augmentation d'immobilisations de 155.146 florins, soit 6.019.724 fl., et un accroissement de disponibilités en caisse, banque et portefeuille de 2.896.780 fl. En regard de ces augmentations d'actif et abstraction faite des comptes secondaires, il convient de signaler une diminution de 433.471 fl. sur l'inventaire Marchandises et l'apparition au Passif, pour 2.380.952 fl., des 5 millions de francs d'obligations 6 % émis suivant la décision de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 1919. Le change appliqué à cette conversion est celui de 2 fr. 10 pour 1 florin. Ajoutons que le compte de Profits et Pertes a pris en charge les frais généraux et amortissements pour fl. 118.156; une perte au change de 101.538 fl., les frais d'émission des Obligations pour 143.095 fl. et une perte de 17.971 fl. sur une exploitation accessoire.

La production en caoutchouc s'est élevée, en 1919, à 936.347 kg., celle du thé à 54.276 livres ; ces résultats sont quelque peu inférieurs aux prévisions. D'autre part, les prix de vente sont en baisse. Quelle sera la durée de cette baisse ? Si l'on examine l'ensemble des rendements en caoutchouc pour les huit premiers mois de 1920, ils semblent parvenus à un sommet de la courbe ascendante qui représente la production. Dans un autre ordre d'idées, l'augmentation de la surface plantée de 1914 à 1920 doit être négligée dans les calculs de probabilité, en raison de son peu d'importance. Or, ce sont là les deux éléments dont l'influence domine le marché. L'équilibre détruit par la spéculation et l'abstention de gros acheteurs tels que l'Amérique peut donc être rétablie d'un jour à l'autre ; une nouvelle rupture d'équilibre pour rait alors se produire en sens inverse, par suite de l'arrivée sur le marché des Etats du centre de l'Europe, même pour des achats peu importants. Il apparaît donc que la consommation, en se rapprochant de la normale, doit produire une disette de caoutchouc, une fois la période de stabilisation passée, et en attendant que les plantations de 1920 soient arrivées à l'époque du rendement.

Quant à la situation financière, la comparaison des disponibilités aux engagements fait ressortir un fonds de roulement de près de 3 millions de florins, sans tenir compte des marchandises qui figurent à l'actif pour un peu plus de 780.000 florins. L'année dernière, les ressources dont disposait la Société franco-néerlandaise se montaient à environ 2 millions de florins, y compris un poste marchandises fort important.

Les actionnaires se sont réunis à La Haye le 26 octobre, pour prendre connaissance des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1920.

Le rapport donne des renseignements détaillés sur l'état des plantations — dont la superficie se décompose comme suit : hévéas ; 3.620 bouws ; Thé : 1.056 bouws ; cocotier : 1.200 bouws — et indique qu'en dépit des conditions difficiles du rendement de la main-d'œuvre, la situation générale tend à s'améliorer progressivement.

L'exercice 1920 a été affecté par des pluies exceptionnelles et les exigences des ouvriers qui ont nécessité des relèvements de salaires.

En ce qui concerne le caoutchouc, la production s'est élevée à 988.647 kg au lieu de 935.280 kg, mais les prix de vente s'étant considérablement abaissés, les bénéfices bruts provenant de cette branche de l'activité sociale ne sont ressortis qu'à 383.409 florins alors qu'ils avaient été de 1.223.475 fl. en 1919.

Les mêmes causes ont entraîné un fléchissement dans le rendement de l'exploitation des thés, qui a laissé une perte de 108.215 fl contre un bénéfice de 49.360 fl. l'année précédente. La crise mondiale, d'ailleurs, a eu sa répercussion sur le marché du thé où d'importants stocks s'étaient accumulés du fait que, pendant la guerre, les gros acheteurs comme la Russie, se sont abstenus.

Quant à l'exploitation des cocotiers, qui en est encore à ses débuts — une noix met treize mois pour arriver à maturité —, elle s'est traduite par un déficit de 58.938 florins

En résumé, si des 383.409 florins de bénéfices d'exploitation du caoutchouc on déduit les pertes provenant du thé et des cocotiers, les bénéfices bruts de l'année 1920 ressortent à 216.256 fl. Toutefois, le conseil d'administration ayant porté au compte de profits et pertes une somme de 233.859 fl. pour rappel d'impôts de guerre et 192.079 fl. aux comptes d'amortissements, les comptes se soldent par un léger déficit de 82.745 fl., ce qui ramène à 339.687 fl. le solde créditeur reporté de l'année précédente.

Le rapport administratif estime que la crise que traverse le marché du caoutchouc touche actuellement à sa fin, car la reprise des affaires semble s'affirmer, lente, mais sûre et durable. En tout cas, le conseil a pris toutes les dispositions utiles pour sauvegarder les intérêts de la société : les dépenses ont été réduites dans la mesure du possible et la trésorerie a été largement assurée. C'est dans ce but que le conseil a demandé à l'assemblée de reporter à nouveau le solde créditeur de l'exercice. C'est également le besoin de conserver toutes les disponibilités de la Société qui n'a pas encore permis au conseil de fixer la date de mise en payement du dividende de l'exercice 1919.

Toutes les propositions du conseil ont été adoptées par l'assemblée qui a renouvelé le mandat d'administrateurs de MM. Ed. Motte et Raymond du Boullay, membres sortants.

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 janvier 1923)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue récemment à La Haye, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, accusant un déficit de 272.183 florins 20. Sans la charge causée par un règlement d'impôts arriérés de 130.609 fl. 14, la perte réelle de l'exercice eût été de 141.574 fl. 06. Compte tenu du report antérieur, le compte de profits et pertes se balance par un solde bénéficiaire de 67.503 fl. 96 que l'assemblée a décidé de reporter à nouveau.

L'étendue des différentes cultures de la société ne s'est pas modifiée pendant l'exercice 1921. Elle comprend : 3.620 bouws d'hévéas, 1.056 bouws de thé, 1.200

bouws de cocotiers, soit un ensemble de 5.876 bouws. Leur rendement s'est élevé à 1.002.080 kg.

La société a enregistré sur le caoutchouc une perte de 24.180 fl. 28 et de 68.96511.07 sur les cocotiers. L'exploitation du thé ayant laissé un bénéfice de 24.141 fl. 34, la perte brute d'exploitation ressort ainsi, à 69.004 fl. 01.

Le rapport signale que la situation en 1912 est sans changement pour la propriété foncière et pour le personnel. En ce qui concerne le caoutchouc, la saignée a été reprise à Tjipang Parang, où elle avait été précédemment arrêtée dès les premiers mois de l'exercice en cours. Sur les autres plantations, l'exploitation a été normale, sans pour cela avoir été poussée aussi activement qu'elle aurait pu l'être. La société a poursuivi le développement de ses usines à caoutchouc de Tjikaso et Lemah-Meundeut, dont la capacité de traitement a été mise en rapport avec ses possibilités de rendement qui ont déjà dépassé ses prévisions.

MM. Jean Saint-Girons et Julien Thibaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

Journée industrielle. — 1^{er} décembre 1922

Annuaire Desfossés, 1923, p. 1068 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

Conseil d'administration : Louis Cordonnier, pdt ; Raymond du Boullay, v.-pdt ; Jean Saint-Girons, adm. dél. ; Maurice Tilloy⁷, Édouard Motte, Edm. Paix, Jacques Bernard, J. Thibaud, J. Enthoven, L[éon] Clerc, Jacques d'Arlincourt.

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 25 février 1924)

.....
L'assemblée a renouvelé les mandats de MM. Louis Cordonnier et Jacques d'Arlincourt, administrateurs sortants.

LES VALEURS DE PLANTATIONS FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE *(Le Journal des finances, 26 septembre 1924)*

Cette société vient d'annoncer la mise en paiement, à partir du 10 octobre prochain, du dividende de l'exercice 1919 dont la répartition avait été votée par l'assemblée du 23 octobre 1924 mais qui avait été différée en raison de la crise traversée par le marché du caoutchouc. Ce dividende ressort à 250 florins nets par action entière et 10 florins nets par vingt-cinquième d'action. Le florin hollandais cote actuellement 7,35 ; c'est donc une somme de 73 fr. 50 que vont avoir à encaisser les porteurs de 1/25^e, les seuls titres régulièrement négociés, bien que les actions entières soient également cotées sur le marché en banque au comptant où figurent aussi les parts.

La décision ci-dessus tendrait à confirmer l'opinion que la situation des plantations hollandaises est réellement en voie d'amélioration, et, en tout cas, qu'elles ont supporté et achèvent de traverser la. crise dans de meilleures conditions que la majeure partie des affaires anglaises. Ce ne sera, d'ailleurs, pas une surprise pour nos lecteurs. Il y a

⁷ Maurice Tilloy (1888-1960) : fils de Maurice Tilloy (ci-dessus) et de Marthe Mélanie Le Bourgeois. Administrateur des Mines d'Ostricourt (1922), de la Siboga, de Travaux hydrauliques et entreprises générales (THEG)(1928) et de Fulmen.

longtemps déjà que nous avons fait ressortir que les conditions d'exploitation des premières étaient meilleures que celles des secondes qui, en outre, supportent aujourd'hui le poids de la restriction... dont bénéficient les autres.

La Société franco-néerlandaise de culture et de commerce est, sauf erreur, la société hollandaise de plantations possédant le plus gros capital. Celui-ci, qui n'a pas varié depuis l'origine, en 1908, est de 6.000.000 de florins, soit nominalement 12.600.000 francs, le pair du florin étant de 2 fr. 10. Il était représenté primitivement par des actions de 5.000 florins ou 10.500 francs. Grâce à la faculté qui fut accordée aux actionnaires, beaucoup de ces titres ont été divisés en 25^e de 200 florins ; il existe, en outre, 60.000 parts de fondateur qui ont droit à 40 % des bénéfices (les 60 % complémentaires étant attribués aux actions), après paiement, d'un intérêt de 6 % au capital, puis de 4 % du reliquat au personnel et de 10 % au conseil d'administration. Chaque florin de dividende en sus de l'intérêt statutaire de 12 florins ou 6 % aux 1/25 d'action 200 fl. correspond donc pour, les parts de fondateurs, à 0 fl. 33.

La Société possède aux Indes néerlandaises un important domaine, d'environ 5.876 bous plantés en arbres à caoutchouc, d'arbres à thé et cocotiers dont la production, à partir de 1918, a été la suivante :

	Caoutchouc	Thé	Coprah
	Kg	Livres	Kg
1917	619.848	412.640	—
1918	816.775	555.100	23.814
1919	935.280	570.400	27.951
1920	988.647	540.900	28.970
1921	1.002.080	256.400	141.495
1922	1.145.485	303.600	243.016

La société ayant commencé à organiser ses plantations aux environs de 1908 n'a pu profiter du fameux boom des caoutchoucs : elle n'est entrée, en effet, dans l'ère de production commerciale qu'aux environs de 1913, époque à laquelle les prix étaient déjà très bas. Voici, d'ailleurs, comment se présentent les résultats financiers obtenus depuis cette époque :

Exercices	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Divid. 1/25 ^e act.	Divid. part
1913	50.000	194.000		
1914	421.000	321.000		
1915	642.000	395.000	12	
1916	1.060.000	792.000	20	2,66
1917	1.128.000	781.000	12	
1918	655.000	419.000	12	
1919	—	1.225.000	12	

1920	216.000	83.000		
1921	191.000	272.000		
1922	203.000	385.000		

(en florins)

Les comptes de 1923 ne sont pas encore connus ; toutefois, leur publication ne saurait tarder. La décision prise par le conseil d'administration de payer les dividendes arriérés permet de penser qu'ils feront apparaître une nouvelle amélioration sur les précédents. Du reste, d'après les déclarations contenues dans le dernier rapport, la production des 9 premiers mois de l'année 1923 avait pu être portée à 915.500 k. contre 824.000 pour la même période de 1922, tandis que le prix de revient avait pu être ramené à 0 fr. 64 fin août contre une moyenne de 0 fr. 875 pour 1922 ; en outre, 600.000 kg. de gomme étaient, d'ores et déjà, vendus au prix net de 2 fl. le kg contre un prix net moyen. de 0,89 pour l'année précédente.

De nouvelles perspectives paraissent, dès lors, s'ouvrir aux actionnaires, d'autant que, grâce aux sacrifices des planteurs anglais, la société, comme nous l'avons dit plus haut, bénéficie du léger redressement des prix du caoutchouc qui avoisinent, en ce moment, 1 sh 2 1/4 alors qu'ils étaient tombés jusqu'à 7 d. par livre en 1922, sans avoir à supporter les effets de la restriction. Ajoutons que la situation financière n'a pas cessé, même au plus fort de la crise, de demeurer satisfaisante, ce qui a permis à l'exploitation d'entretenir les plantations dans un bon état de rendement. Dans ces conditions, il semble que si l'on marque quelque confiance dans une reprise durable des valeurs de plantations, les titres de la Franco-Néerlandaise comptent parmi ceux auxquels on pourrait s'attacher.

Franco-Néerlandaise de Culture
(*Le Journal des finances*, 10 octobre 1924)

Dans notre numéro du 26 septembre, nous avons signalée la situation favorable de cette entreprise qui se trouve en mesure actuellement de payer les dividendes de l'exercice 1919 dont la répartition avait été différée à la suite de la crise générale traversée par le marché du caoutchouc. L'action a progressé depuis de 1.380 à 1.525, part de 197 à. 225. Ajoutons que d'après les indications mises en circulation, les comptes qui seront présentés à l'assemblée convoquée pour le 28 octobre feraient ressortir un bénéfice de 1 million de florins environ. La société, dont le capital, rappelons-le, n'est que de 6 millions de florins, se trouverait en mesure de doter largement ses comptes de prévoyance. Il n'a pas encore été pris de décision au sujet du dividende mais on considère comme probable qu'un acompte sera déclaré.

Franco-néerlandaise
(*Le Journal des finances*, 14 novembre 1924)

L'assemblée du 28 octobre a décidé la répartition d'un dividende de 6 % montant, de l'intérêt statutaire, soit 12 florins, représentant environ 91 francs au change actuel. La date de paiement de ce coupon n'a pas été fixée et a été laissée à la disposition du conseil. Il est vraisemblable que le versement en sera effectué vers le mois de juin.

ÉTUDES FINANCIÈRES

SOCIÉTÉ FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE (*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1925)

Le groupe hollandais des valeurs de caoutchouc jouit en ce moment d'un marché très animé.

La Société Franco-Néerlandaise de culture et de commerce y occupe une place prépondérante quant à l'importance du capital et de la production. Il convient d'ajouter que c'est probablement celle où les intérêts français sont le plus largement représentés.

Constituée en mars 1908 par un groupe de capitalistes français et hollandais, la Société a reçu de la Java-Sumatra Haendels des droits emphytéotiques sur les terrains de Rantjnh, Tjisaga. Tjiletœ d'ensemble 2.588 bouws⁸; son objet, très large, comprend le défrichement et la culture de terrains dans les Indes Néerlandaises et pays adjacents, la plantation du tabac, du café, du thé, du caoutchouc et tous les autres produits ; la préparation des produits, leur transport, leur vente ; l'acquisition de terrains sous toute forme ; toutes entreprises de pêcheries, chemin de fer, routes, canaux ; toute exploitation minière ; en général toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles et financières.

Le capital est, depuis l'origine, fixé à 6.000.000 de florins, correspondant au pair d'avant-guerre à 12.600.000 francs il se compose de 1.200 actions de 5.000 florins, divisibles au gré des porteurs en vingt-cinquièmes d'action d'une valeur nominale de 200 florins (ce sont, ces coupures qui figurent à la cote française). 105 actions dites de Série A ont été attribuées à la Java-Sumatra Haendels en rémunération de ses apports ; 1.095 dites de Série B ont été souscrites en espèces.

Il a été créé en outre 60.000 parts de fondateur laissées à la disposition du conseil pour rémunérer les concours qui lui sont apportés pour toutes opérations présentant un intérêt social. Au 30 septembre 1924, il restait 1.848 titres à la souche.

La société a contracté, en novembre 1919, un emprunt obligataire de 5 millions de francs, en 10.000 obligations de 500 fr. 6 % nets de tous impôts présents et futurs et remboursables par fractions égales en vingt annuités à partir du 1^{er} décembre 1925.

D'après les statuts, la répartition des produits nets — déduction faite des frais généraux, charges sociales et des sommes affectées par le conseil à l'amortissement — s'effectue comme suit :

5 % au fonds de réserve jusqu'à ce que ce fonds ait atteint la moitié du capital.

6 % d'intérêt aux actions.

Sur l'excédent : 4 % à la disposition du conseil pour être répartis, s'il y a lieu, aux employés.

10 % au conseil d'administration.

Sur le surplus : 60 % aux actions. 40 % aux parts.

Le conseil d'administration comprend : M. Louis Cordonnier, président ; M. Raymond du Boullay, vice-président ; M. Jean Saint-Girons, administrateur-délégué ; MM. Jacques d'Arlincourt, Jacques Bernard, Léon Clerc, Joseph Enthoven, Édouard Motte, Edmond Paix, Julien Thibault, Maurice Tilloy, administrateurs.

Le domaine foncier de la Société englobe une superficie de 19.289 bouws dont 1.974 lui appartenant en toute propriété ; les 17.135 autres bouws sont compris dans des baux emphytéotiques indiqués dans le rapport sous le nom de « erfpacht définitif ». La Franco-Néerlandaise a en outre sollicité des autorités locales de Java l'octroi de deux nouvelles concessions d'une superficie totale de 4.700 bouws.

⁸ Le bouw équivaut à 7.096 mètres carrés.

Sauf 3.700 bouws situés dans le Natal (île de Sumatra) tous les terrains de la Franco-Néerlandaise sont à Java. Les superficies plantées n'atteignent encore que 6.000 bouws, soit à peine le tiers des concessions. On peut les subdiviser en trois groupes d'après les produits cultivés.

1° — 3.744 bouws de plantations de caoutchouc dans les districts de Lemah-Neundet, Rantjah-Tapen, Goenoengs-Bitoeng, Mattenggeng, Tjikaso, Tjipeng-Padang.

2° — 1.056 bouws de plantations de thé dans le district de Goenoeng-Mas.

3° — 1.200 bouws de cocotiers dans les districts de Tjiletoe et de Tjitesnong.

Ces terrains sont situés à des altitudes différentes. Les hauteurs sont plutôt affectées à la culture du thé ; les altitudes moyennes à celle du caoutchouc et les fonds aux plantations de cocotiers.

L'exploitation du caoutchouc doit être considérée comme la principale branche d'activité de la Société et c'est certainement celle qui, à l'heure actuelle, offre le plus d'intérêt.

Les premiers exercices n'ont naturellement donné aucun résultat appréciable : avant de commercer une exploitation rationnelle, il était nécessaire d'attendre la croissance des hévéas et de construire des usines pour traiter le latex : l'une de ces usines a été installée dans le district de Randjar ; elle travaille, indépendamment des produits fournis par la Franco-Néerlandaise, une partie du latex récolté par la Société Franco-Javanaise ; l'autre usine, située au sud de Batavia, fonctionne depuis 1917.

La production du caoutchouc a suivi depuis l'origine une progression ininterrompue : de 27.482 kg en 1913. elle est passée à 114.611 kg en 1914, 251.830 en 1915 et 412.747 en 1916. Le tableau ci-dessous résume les résultats obtenus depuis 1917 :

	Caoutchouc	Prix de revient/kg	Prix de vente	Bénéfices bruts
	Kg	Florins	Florins	Florins
1917	619.848	1,142	2.878	—
1918	816.775	1,024	1.362	—
1919	935.280	0,936	2.228	1.223.475
1920	988.647	0,923	1.328	383.409
1921	1.002.080	0,774	0.752	- 24.180
1922	1.145.485	0,875	0.888	7.130
1923	1.249.747	—	1.705	1.189.950

Un rapide examen de ces chiffres permet de remarquer que les résultats inégaux n'incombent aucunement à l'exploitation des domaines, mais bien aux variations brutales des cours de la matière noire. La production, en effet, est en augmentation constante et le prix de revient diminue d'exercice en exercice : l'indice de 1922 s'est relevé par suite de l'élévation des impôts portés à 0 fl. 12 par kg. Le rapport de 1923 n'indique pas les prix de revient, il se borne à mentionner « qu'ils se sont améliorés, la compression des dépenses se poursuivant inlassablement ».

Il ne faut peut-être pas s'attendre pour 1924 à une production supérieure à 1.200.000 kg, les conditions climatiques ayant été déplorable pendant les derniers mois, mais l'amélioration du prix de revient et la meilleure tenue du marché de la matière en fin d'exercice permettent de supposer que les résultats auront été au moins aussi satisfaisants qu'en 1923.

La branche « Thé » pourrait paraître à première vue comme tout à fait secondaire, elle l'est en effet lorsque le marché de la gomme permet à la Société de réaliser des bénéfices élevés, mais en période de dépression des cours du caoutchouc, les résultats qu'elle procure sont loin d'être négligeables. En 1921 et en 1922 la vente du thé a constitué la principale source de profits de la Franco-Néerlandaise, et, sauf au moment de la crise de 1920, les résultats, quoique modestes, ont toujours été très réguliers. Il est à noter que la presque totalité des terrains appartenant en toute propriété à la société sont destinés à la culture du thé. À l'origine, les feuilles avaient été vendues vertes ; depuis octobre 1913, une usine s'occupe de leur traitement.

La production a atteint 244.336 livres en 1914 , 301.554 livres en 1915, 384.014 livres en 1916, 412.640 livres en 1917 et 555.100 livres en 1918. On trouvera ci-dessous les résultats obtenus dans cette branche depuis 1919.

	Thé	Prix de revient/kg	Prix de vente/kg	Bénéfices bruts
	Livres	Florins	Florins	Florins
1919	570.400	0,342	0,444	49.360
1920	540.900	0,355	0,196	- 108.215
1921	256.400	0,513	0,468	24.141
1922	303.600	0,471	0,560	26.317
1923	409.180	—	0,522	52.220

Après la crise de 1920, la production a sensiblement diminué et le prix de revient augmenté par suite d'un changement de méthode dans la cueillette, les exigences du marché ayant obligé la Société à travailler en qualité et non en quantité. Là encore, pour l'exercice 1923, le prix de revient n'est pas donné, mais il aurait été aussi sensiblement comprimé. En 1924, le prix de vente s'est fortement relevé, il atteignait le 9 octobre 0 fl. 86. Toute la récolte de 1925, évaluée à 620.000 livres, aurait été vendue à l'avance à 93 cents la livre, alors que le prix de revient ne dépasserait pas 30 cents.

L'exploitation des cocotiers, quoique poursuivie très activement n'est pas encore entrée dans la période rémunératrice. Comme pour les deux autres produits, la Société s'efforce d'augmenter le rendement et de diminuer le prix de revient. La production de coprah s'élève d'année en année : elle était, de 28.970 kg en 1920, 141.495 en 1921, 243.016 en 1922 et 344.968 en 1923 ; les pertes d'exploitation se sont chiffrées pour chacun de ces exercices à 59.938 florins, 69.995 fl., 55.979 fl., et 35.843 fl. L'exercice 1924 réaliserait l'équilibre des dépenses et des recettes. On peut donc considérer que, dès 1925, cette branche fournira son appoint aux bénéfices.

En dehors de son domaine foncier, la Société réalise des profits au moyen : 1° de son portefeuille qui comprend des participations dans deux filiales : la Société du Port de Genteng et la Société de la chute d'eau de Tjisadana, ainsi que des fonds d'État hollandais et surtout des bons décennaux de Chemins de fer français ; 2° de la fabrication du caoutchouc qu'elle réalise dans ses usines pour compte de tiers.

Les résultats financiers ont été réguliers de 1915 à 1919, l'action a touché pendant cette période des dividendes bruts de 12 florins, exception faite de 1916 où il s'est élevé à 20 florins ; pour cet exercice, la part a reçu 2 fl. 66.

Depuis 1919, les résultats obtenus s'établissent comme suit :

	Résultats	Amort. +réserves	Divid. +tantième	Report à nouveau
	Florins	Florins	Florins	Florins
1919	906.943	157 700	398.058	848.371
1920	- 373.210	133.474	—	339.687
1921	- 272.184	—	—	67.503
1922	- 385.735	—	—	- 318.232
1923	+ 970.002	251.460	363.289	37.021

La courbe des résultats suit sensiblement celle des bénéfices bruts sur le caoutchouc. En 1919 et en 1923, le produit de la matière noire a dépassé 1 million de florins : pour ces deux exercices, l'intérêt statutaire de 12 florins a pu être distribué. Pendant les exercices intermédiaires, la vente du caoutchouc a été médiocre et les comptes de profits et pertes sont déficitaires.

On voit également que la situation a été rétablie par les seuls bénéfices de 1923 grâce à la prudence de la Société qui avait reporté à nouveau pendant les exercices prospères une bonne partie des profs distribuables.

BILAN RÉSUMÉ AU 31 DÉCEMBRE 1923 (Florins)

ACTIF	
Immobilisations	6.539.577
Marchandises	355.175
Portefeuille	1.420.644
Débiteurs divers	775.014
Actionnaires	13.750
Caisse et Banques	821.173
	<u>9.925.933</u>
PASSIF	
Capital	6.000.000
Obligations	2.380.972
Réserve légale	166.400
Créditeurs divers	957.202
Profits et pertes	421.379
	<u>9.925.933</u>

Les immobilisations s'entendent sous déduction de 846.000 florins d'amortissements accusés, dont la majeure partie porte sur les usines et bâtiments. La trésorerie est à l'aise : l'ensemble de l'actif disponible et réalisable s'élève à 3.386.356 florins pour faire face à 957.202 florins d'exigibilités. On peut objecter que la presque totalité du portefeuille comprend des Bons de chemins de fer français pour 2.908.173 francs

décomptes à 2 fr. 10, soit 1.394.844 florins ; il y a la une moins-value d'actif appréciable, mais d'un autre côté, les obligations émises par la Société en francs français figurent au passif pour 2 380.952 florins calculés au même cours théorique de 2 fr. 10, ce qui laisse en définitive un avantage considérable à la Société.

Le solde du compte de profits et pertes s'établit après déduction du déficit antérieur de 318.231 florins et de tous amortissements.

La production de 1924 doit être sensiblement égale à celle de 1923 et les prix moyens de vente à peu près semblables. On annonce que le conseil se bornera à proposer le paiement de l'intérêt statutaire aux actions, ce qui laisse supposer que les dotations aux amortissements et réserves ainsi que le report à nouveau dépasseront largement les chiffres de 1923. Quant à l'exercice en cours, il doit assurément donner des résultats supérieurs aux précédents : il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les cours du caoutchouc depuis le début de l'année. Les perspectives du marché du caoutchouc permettent de supposer que la Société a devant elle quelques exercices fructueux et ce n'est pas pécher par optimisme que d'escompter dans un avenir proche des dividendes substantiels, tant pour l'action que pour la part. Si l'on admet, par exemple, que la société ait pu vendre sa production de 1925 à un prix moyen de 3 florins par kg., ce qui correspond à 2 sh. 3 la livre anglaise, moyenne que certaines sociétés pourront sans doute dépasser, une production de caoutchouc seulement égale à celle de 1923, soit 1.250.000 kg, laisserait, sur la base d'un prix de revient que l'on peut estimer à 0 fl. 80, un bénéfice d'exploitation de 2.750.000 florins, auquel il faudrait ajouter 350.000 florins de bénéfices sur le thé et d'intérêt du portefeuille? L'ensemble des bénéfices dépasserait donc 3 millions de florins et représenterait plus de la moitié du capital. Un résultat de cet ordre permettrait certainement, même sous déduction de prélèvements prévisionnels importants, d'attribuer aux actions et aux parts des dividendes justifiant des cours supérieurs à ceux actuellement cotés. Dans ce cas, les dividendes de 1925 pourraient être de 40 florins ou 348 francs et celui de la part à 9 ou 10 florins, ce qui représenterait de 79 francs à 87 francs.

[FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURES]
(*Le Journal des finances*, 4 juin 1926)

La Franco-Néerlandaise progresse à 4.200. Sous la direction de cette société, il vient d'être créé la Société tunisienne de cultures* au capital de 20 millions de francs qui exploitera le domaine d'Utique.

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURES
(*Le Journal des finances*, 9 juillet 1926)

La Franco-néerlandaise clôture à 6.100 pour l'action et 1.610 pour la part ; les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 1.634.192 florins formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 1.786.219 florins. L'assemblée générale du 30 juin a décidé la répartition d'un dividende brut de 662 fl. 50 par action entière, soit net 572 fl. 04. Les 1/25^e d'actions recevront net 22 fl. 88, sur lesquels 12 fl. 88 restent à payer.

L'année précédente le dividende avait été limité à l'intérêt statutaire de 12 florins, le dividende de la part est fixé à 4 fl. 83, soit 4 florins 15 net contre rien précédemment.

PARTICIPATION DANS LA COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DU MÉKONG

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1053 :
Société franco-néerlandaise de culture et de commerce
Conseil d'administration : *idem*, moins Enthoven.

La Société franco-néerlandaise de culture
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1927)

La modification de la dénomination sociale et le transfert du siège social en Indochine font l'objet de l'assemblée extraordinaire convoquée 12, rue Boissy-d'Anglas [siège de la CCNEO], à 11 heures, pour le 22 février prochain, et à l'issue de laquelle se tiendra l'assemblée ordinaire annuelle qui aura à examiner les comptes de l'exercice 1926.

DEUIL
(*Le Figaro*, *L'Écho de Paris*, 27 mars 1927)

On nous prie d'annoncer le décès de M. Louis Cordonnier, survenu au château de Couronne, le 25 mars. Les obsèques seront célébrées en l'église de Petit-Couronne, près Rouen, le mardi 29 mars, à onze heures précises.

Raymond THILLAYE DU BOULLAY (1852-1938), président

Fils d'Alfred Thillaye du Boullay (1816-1887) et de Marie Caroline Mathenas.
Frère aîné d'Olivier et Raoul.
Marié à Louise Véron-Duverger. Huit enfants.

Distillateur à Rouen.
Administrateur de la [Compagnie coloniale et des mines d'or de Suberbieville](#) (1902),
puis de la [Compagnie occidentale de Madagascar](#) (19024-1905),
de la [Société nouvelle des mines de La Lucette](#) (antimoine et or en Mayenne)(1904),
de la Société pour l'exploitation des gisements de manganèse de la vallée du Tchokok
(Transcaucasie, Russie d'Europe)(1908),
de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce (1909),
de [L'Agricole de Madagascar](#),
de la [Société des graphites et de l'Ankaratra](#),
scrutateur à la [Société des mines de Sidi-Bou-Aouane](#) (Tunisie)(1916 et s.),
administrateur de la Société des Anciens Établissements Simonot (fév. 1918) et de leur suite,
la Société de Photographie industrielle (mars 1921),
de La Prévoyance Normande : plats cuisinés (déc. 1919),
administrateur-éclair de l'Omnium maritime français (1921-1922),
administrateur de la Carbonique française (1921),
des [Mines d'Aïn-Kerma](#) (Algérie)(1923),
de l'Entreprise générale de construction,
de la [Société tunisienne de cultures](#),
président de l'[Ankaratra](#), société agricole, industrielle et minière,
Administrateur du Zinc de la Nouvelle Montagne à Bruxelles (jan. 1937)

Président du Groupement de la Distillerie Française,
membre de la chambre de commerce de Rouen,
Conseiller du commerce extérieur (1922).
Décédé lors d'un voyage en train à Nancy (*Le Journal des débats*, 11 décembre 1938).

[Compagnie agricole d'Annam](#)

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 mai 1927)

Le conseil d'administration ... J[acques] Bernard, administrateur de Sumatra,
Tapanoelie, Siboga, Franco-Javanaise, Franco-Néerlandaise, etc. ...

Bulletin financier

Franco-Néerlandaise de culture et de commerce
(*Le Journal des débats*, 10 novembre 1927)

La société ayant procédé, par voie de rachat en Bourse, à l'amortissement de 154 obligations, le tirage du 25 octobre 1927 a porté sur 346 obligations seulement, pour compléter à 500 le tableau fixé pour l'année 1927 et conformément aux conditions de l'émission.

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURES
(*Le Journal des débats*, 21 février 1928)

La production de caoutchouc de l'année 1927 s'est élevée à 1.310.000 kg au lieu de 1.221.000 kg en 1926.

SOCIETE FRANCO-NÉERLANDAISE
DE CULTURE ET DE COMMERCE
(*Le Journal des débats*, 16 mai 1928)

Les bénéfices nets de l'exercice 1927 ressortent à 963.797 florins contre 1.765.708, laissant un solde distribuable de 1.927.549 florins contre 2.266.374. Le chiffre de la répartition n'est pas encore connu. L'an dernier, il avait été distribué 662 fl. 50 par action entière ; 26 fl. 50 par 1/25^e d'action, et 4 fl. 83 par part.

Franco-Néerlandaise et Franco-Javanaise
(*Le Journal des finances*, 18 mai 1928)

Nous avons signalé récemment la diminution des bénéfices de Padang en 1927, due à la baisse des prix du produit par comparaison avec l'année 1926. Les comptes de la Franco-Javanaise et de la Franco-Néerlandaise de Cultures et de Commerce témoignent d'une réduction sensiblement équivalente des bénéfices.

.....
Les bénéfices de la Franco-Néerlandaise ont atteint 1.541.712 fl. contre 2.393.485 fl. en 1926. Compte tenu du bénéfice sur le thé et des profits divers, et après déduction des frais généraux et de 249.224 fl. d'amortissements (contre 251.129), le bénéfice net s'établit à 965.797 fl contre 1.765.708. Le solde distribuable ressort à 1.027.579 fl. contre 2.266.374. Le chiffre de la répartition n'est pas encore connu. L'an dernier, il avait été distribué 26 fl. 60 par action et 4 fl. 84 par part.

Il est à remarquer que les résultats ci-dessus ont été obtenus avec un prix moyen de réalisation de 1 sh. 6 d. environ, contre près de 2 shillings en 1926. La moyenne de l'année courante sera vraisemblablement inférieure à 1 shilling. En admettant que les frais généraux et frais d'exploitation restent immuables, on pourrait en inférer que le bilan au 31 décembre 1928 fera état d'un bénéfice infime, voire d'un déficit. Grâce à une compression énergique des dépenses, ces sociétés pourront peut-être présenter un solde favorable Mais les actionnaires de la Franco-Javanaise devront, une fois de plus, renoncer à l'espoir d'un dividende, et ceux de la Franco-Néerlandaise voir leur répartition très diminuée.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1127 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

Conseil d'administration : Louis Cordonnier, pdt ; Raymond du Boullay, v.-pdt ; Jean Saint-Girons, adm. dél. ; Maurice Tilloy, Édouard Motte, Edm. Paix, Jacques Bernard, J. Thibaud, L[éon] Clerc, Jacques d'Arincourt.

Valeurs de caoutchouc
(*Le Journal des finances*, 14 juin 1929)

[...] L'action Franco-Javanaise de Cultures s'inscrit à 427, la Franco-Néerlandaise à 2.925. Il est probable qu'aucun dividende ne sera distribué cette année. L'an dernier, il avait été réparti 6 %, soit 300 florins aux actions Franco-Néerlandaise et rien aux Franco-Javanaise. [...]

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE
(*Le Journal des débats*, 11 juin 1930)

L'exploitation du caoutchouc, pendant l'exercice écoulé, fait ressortir un bénéfice de 446.343 florins, au lieu de 416.237 florins en 1928. Les produits divers se sont élevés de leur côté à 89.340 florins. Déduction faite des frais généraux et après affectation d'une somme de 296.452 florins aux amortissements contre 259.306 florins en 1928, l'exercice fait apparaître une perte de 16.492 florins contre un bénéfice de 35.574 florins précédemment. Cette perte viendra en déduction du report antérieur, réduit ainsi 1.482.995 florins. Il ne sera pas proposé de dividende.

Société franco-néerlandaise de culture
(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1930, p. 7, col. 3)

La Haye, 21 juillet. — L'assemblée ordinaire tenue le 20 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant après 296.452 florins d'amortissements, par une perte de 16.492 florins.

Le report antérieur de 1.499.487 florins, après déduction de cette perte et amortissements supplémentaires, est ramené à 500.000 florins qui ont été reportés à nouveau.

L'assemblée a donné quitus de leur gestion d'administrateurs à M. Jacques d'Arlincourt, décédé, et à M. Édouard Motte démissionnaire. Elle a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Émile Le Roy⁹ et Vervooren, faites par le conseil en cours d'exercice.

La Société franco-néerlandaise de culture
(*Les Annales coloniales*, 4 octobre 1930)

L'exercice se solde par une perte de 15.492 *[sic]* florins. Le solde crédit, reporté antérieurement est ramené, après amortissements à 500.000 florins. La Sté créée en 1908 au capital de 6.000.000 florins est grevée de 5.000.000 fr. d'obligat. remboursables de 1925 à 1946 et qui figurent encore au bilan pour 3.720.000 francs.

⁹ Émile Maurice Le Roy (Caudry, Nord, 21 juillet 1870-Paris VIII^e, 5 avril 1951) : fils d'Émile Désiré Le Roy et de Sophie Émilie d'Halancourt. Engagé volontaire (1888-1903), sous-lieutenant de réserve. Chef des services administratifs et comptable à la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 août 1914. Mis hors cadres pour raisons de santé le 15 janvier 1915. Commissaire aux comptes de la Banque hollando-américaine. Représentant de la Franco-Néerlandaise au conseil de la Franco-Javanaise et de la Société tunisienne de cultures,

Elle a récolté en 1929 : 1.841.110 kg caoutchouc., 720.000 livres thé, 568.346 kg huile de coprah. On remarque que la Sté, au lieu d'attribuer aux réserves les sommes qu'elle prélève sur les bénéfiques, les reporte presque entièrement à nouveau, ce qui trompe l'actionnaire superficiel en lui faisant apparaître comme le profit de l'exercice ce qui est en réalité la somme des produits de tous les exercices précédents. La situation de la Sté ne justifie pas, pour les actionnaires, l'augmentation de capital de 10 millions que nous avons annoncée le 23 septembre.

Caoutchouc
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

[...] M. Lucien Rappel ¹⁰, qui a créé et exploité pendant plusieurs années des plantations à la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce et la Société franco-japonaise [*sic* : *Franco-javanaise**] de culture, demande, dans « l'Agence française et coloniale » l'application du repos hebdomadaire sur les plantations. Cette mesure réduirait selon lui la production de 1/7 en théorie, mais pratiquement de 18 à 20 %, car la première saignée qui suit un arrêt, même de 24 heures, donne une production sensiblement inférieure à la moyenne. Si même les planteurs indigènes ne se conformaient pas à cette mesure, la réduction mondiale serait d'environ 12.000 t. par mois ou 150.000 t. par an.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1150 :
Société franco-néerlandaise de culture et de commerce
Conseil d'administration : Raymond du Boullay, Jean Saint-Girons, Maurice Tilloy, Edm. Paix, Jacques Bernard, L[éon] Clerc, R. Marc, C. d'Ancona, E. Le Roy, Vervooren.

Franco-néerlandaise de culture et de commerce
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 font ressortir une perte totale de 488.852 florins, contre 395.321 florins l'exercice précédent. Compte tenu du report bénéficiaire antérieur qui s'élève à 104.076 florins et d'un prélèvement de 384.174 florins sur la réserve légale, le bilan se balance en définitive sans bénéfice ni perte.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1202 :
Société franco-néerlandaise de culture et de commerce
Conseil d'administration : Raymond du Boullay, pdt ; E. Le Roy, adm.-dir. ; Jean Saint-Girons, Maurice Tilloy, Edm. Paix, Jacques Bernard, L[éon] Clerc, R. Marc, C. d'Ancona, Vervooren, P. Cordonnier.

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE
(*Le Journal des débats*, 12 septembre 1933)

¹⁰ Lucien Rappel : administrateur délégué des Hévéas de Cochinchine et futur administrateur délégué de la Banque générale pour la France et les colonies. Voir [encadré](#).

Pour le mois d'août 1933, la production de caoutchouc se chiffre à 110.500 kg contre 118.000 kg en juillet, soit, depuis le début de l'exercice, 834.000 kg ; celle de coprah se monte à 76.500 kg contre 70.500 kg en juillet, ce qui donne un total de 438.750 kg pour les sept premiers mois.

La production, de thé s'élève à 31.500 livres contre 24.000 livres en juillet, soit 316.250 livres depuis de 1^{er} janvier.

Les comptes de l'exercice 1932, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 29 septembre, se traduisent comme suit : La perte sur l'exploitation du caoutchouc ressort à florins : 17.203 au lieu de 137.368 florins en 1931. Le déficit sur l'exploitation du thé est également en diminution à florins 49.732 contre 91.002. Avec les différents frais et charges, le débit du compte de profits et pertes se totalise à 243.783 florins au lieu de 518.730 florins. En contrepartie ressort un bénéfice sur l'exploitation des cocotiers de 14.182 florins (contre une perte de 7.092 florins en 1931), auquel s'ajoutent 2.887 florins de frais de superintendance, 36.306 florins de fabrication pour compte de tiers et 2.891 florins de plus-value sur portefeuille.

La perte de 1932 s'établit ainsi à 197.515 florins contre 488.852 florins pour 1931 (celle-ci complètement amortie antérieurement). Après application du reliquat de la réserve légale, soit 47.228 florins, le solde débiteur se trouve ramené) 150.287 florins.

RENSEIGNEMENTS ET AVIS DIVERS

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

(*Le Temps*, 4 septembre 1934)

L'émission de 30.000 actions nouvelles de 25 florins chacune, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1934, aura lieu du 5 au 25 septembre 1934. Le prix d'émission est fixé à 25 florins ou 256 fr. 75. Un droit de préférence est réservé, titre pour titre, aux propriétaires des 30.000 vingt-cinquième d'actions anciennes contre remise du coupon n° 13. Les propriétaires d'actions au porteur entières ou de certificats nominatifs entiers, de 5.000 florins, qui n'auront pas, au jour d'ouverture de la souscription, fait diviser leurs titres en vingt-cinquièmes, devront présenter leurs titres pour estampillage aux guichets de la [Banque commerciale franco-belge](#), 37, rue des Mathurins, à Paris, en demandant délivrance des coupons n° 13 de vingt-cinquièmes d'action, correspondant à leurs actions entières et leur permettant d'exercer leur droit de préférence. Les souscriptions à titre réductible ne seront pas reçues. Les établissements chargés de recevoir les souscriptions sont, pour les actionnaires résidant en France : la Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, Paris ; pour ceux résidant hors de France : la Nederlandsche Maatschappij Handel N.V., à Amsterdam (Hollande). Il est rappelé qu'en outre de l'exercice du droit de souscription, les actionnaires anciens devront échanger leurs titres contre des actions nouvelles. L'échange se fera aux guichets de la Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, à Paris, du 1^{er} décembre 1934 au 15 janvier 1935. À partir de cette dernière date, les titres nouveaux seront seuls négociables.

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE

(Indes néerlandaises).

(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 175 s)

Conseil : MM. R. de Boullay, E. Le Roy, J. Saint-Girons [† mars 1932], M. Tilloy, E. Paix, J. Bernard, L. Clerc, R. Marc, C d'Ancona, Veerwooren, P. Cordonnier.

Capital : fl. 6.000.000, divisé en 30.000 actions de fl. 200 chacune.

L'assemblée extraordinaire du 27 juin 1934 a décidé la réduction du capital de 6 millions de fl. à 750.000. Les actions anciennes de 200 fl. seront échangées titre pour titre contre des actions de 25 florins. La réduction du capital sera suivie de l'augmentation à 1.500.000 florins, par la création de 30.000 actions nouvelles de 25 florins, souscription réservée aux actionnaires. Le capital sera donc représenté par 60.000 actions de 25 florins.

Parts de fondateur : 60.000.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve, 6 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 4 % à la disposition du conseil, devant être reporté pour gratification aux employés. Sur le solde : 10 % au conseil. Sur le surplus : 60 % aux actionnaires, 40 % aux parts de fondateurs,

TABLEAU DES SURFACES PLANTÉES (en hectares)

Emplacements	Caoutchouc	Coprah	Thé	Kapok
Java				
a) en rendement	2.585	710	820 (1)	350 (2)
b) jeunes plantations	369			
Sumatra :				
Jeunes plantations	686			
Total	3.640	710	820	350

(1) Vendues début 1934.

(2) Pas encore en production.

Les jeunes plantations, partiellement saignées en 1934, seront toutes en production en 1935.

PRODUCTION (en kg)

	Caoutchouc	Thé	Coprah
1929	1.341.110	360.000	56&316
1930	1.198.367	232.250	564.905
1931	1.122.063	210.747	494.394
1932	1.257.973	219.915	659.329
1933	1.323.627	255.932	620.552
1934 (au 30/11)	1.323.760	—	629.000

PRIX DE VENTE DU CAOUTCHOUC (en florins)

1931	0,2681
1932	0,1604
1933	0,2221

PRIX DE REVIENT

La société ne donne pas ses prix de revient, mais le rapport de l'exercice 1932 constate que, malgré le prix de vente de fl. 0,1604, la perte d'exploitation n'a été que de fl. 17.203,00

RÉSULTATS (en florins)

	Bénéfices ou pertes avant amortissements	Amortissements	Profits et pertes, solde antérieur compris
1929	- 175.014	1.174.501	+ 500.000
1930	- 395.321	—	+ 104.678
1931	- 488.852	—	
1932	- 197.515	—	- 150.287
1933	- 12.430	—	- 162.717

AMORTISSEMENTS (en florins)

Le total des amortissements pendant les années antérieures s'est élevé à :

Pour les plantations	1.760.259
Pour les constructions routes, etc.	1.448.964
Ensemble	3.209.223

La société avait, au 31 décembre 1933 une dette de fl. 900.000 environ.

Depuis cette date, elle a vendu sa plantation de thé de Goeneng Mas pour 427.500 florins.

Cette somme, ajoutée au produit de l'augmentation de capital de 750.000 fl., lui permettra et de rembourser sa dette et de conserver une trésorerie suffisante.

COTATION

(Titres cotés au comptant, marché en banque)

Cours extrêmes

	Actions	Parts
1929	2.025 — 1.350	710 — 256
1930	2.025 — 1.225	400 — 180

1931	810.300	215 — 49
1932	375 — 107	138 — 32
1933	476 — 112	144 — 51
1934	392 — 255	158 — 94

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (en florins)

ACTIF		
Actif immobilisé :		
Plantations :	6.731.382,69	
Amortissements :	1.760.259,05	4.971.123,64
Bâtiments, plantations :	1.471.847,25	
Amortissements :	639.802,55	832.044,70
Usines plantations :	1.640.175,98	
Amortissements :	732.538,92	907.637,06
Immeubles Bandøeng :	116.166,43	
Amortissements :	22.449,75	93.716,68
Mobilier et matériel :	55.129,07	
Amortissements :	54.175,05	954,02
Frais de premier établissement		1
Concessions diverses		1
Portefeuille participations		121469,28
Actif réalisable :		
Actionnaires		7.500,00
Caisse des dépôts et consignations		8.956,20
Débiteurs		37.153,29
Avance à l'Administration du Timbre		84.166,03
Avances loyer et électricité		409,82
Inventaire marchandises		92.786,07
Actif disponible :		
Caisses et banques		52.135,20
Compte de Profits et pertes :		
Résultats		162.717,45
		<u>7.372.771,44</u>

PASSIF	
Engagements sociaux :	
Capital actions	6.000.000,00
Capital obligations	268.292,69
Provision pour créance « actionnaires » douteuse	7.500,00
Engagements envers des tiers :	
Frais à payer	151.205,82
Créditeurs	924.009,45
Coupons d'obligations restant à payer	4.104,80
Obligations amorties restant à rembourser	17.658,68
	<u>7.372.771,44</u>

ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ DE CULTURE FRANCO-JAVANAISE

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE (*Le Journal des débats*, 21 novembre 1935)

Une assemblée extraordinaire réunie à La Haye le 19 novembre a approuvé la proposition de fusion par absorption de la Société de culture franco-javanaise annoncée dans notre information du 10 courant.

L'actif immobilisé de la Société de culture franco-javanaise sera repris par la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce contre 44.000 actions de 25 florins, jouissance le 1^{er} janvier 1935. Les bons quinquennaux de la Franco-Javanaise seront remboursés par la Franco-néerlandaise.

Le capital social de 1.500.000 florins a été porté à 3 millions de florins. Sur le nouveau capital à créer, 1.100.000 florins serviront à l'acquisition de la Franco-Javanaise, 100.000 florins d'actions nouvelles seront émis à 33 florins par action pour le remboursement des bons de la Franco-javanaise, et le solde, soit 300.000 florins, restera en portefeuille.

FRANCO-NEERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE (*Le Journal des débats*, 23 janvier 1936)

En 1935, la production de caoutchouc s'est élevée à 1.030.000 kg contre 1.323.750 en 1934.

Franco-Néerlandaise (*Le Journal des finances*, 14 février 1936)

On a parlé de l'introduction à terme des actions de la Franco-Néerlandaise de Culture, qui a absorbé, comme on sait, la « Société de culture franco-javanaise ».

La nouvelle paraît prématurée pour la raison que l'assimilation des titres des deux affaires ne sera un fait acquis qu'après le détachement, sur les actions anciennes de la Franco-Néerlandaise, du dividende qui sera déclaré pour l'exercice clos le 31 décembre 1935, dont la mise en paiement pourrait d'ailleurs être avancée.

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE
(*Le Journal des débats*, 13 mai 1936)

Les comptes de 1935 font apparaître un bénéfice net de 135.589 florins contre 213.933 florins en 1934. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 237.502 florins. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 6 % par action.

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE
(*Le Journal des débats*, 20 août 1936)

[Vente des plantations de Patiluban et de Simpang-Gabir à la [SIPEF](#)]

Cette société vient de vendre à la Société internationale de plantation et de finance, les plantations de Patiluban [*Patiluban*] et de Simpang-Gabir, qui lui avaient été apportés par la Franco-javanaise*, lors de l'absorption de cette dernière. On ne connaît pas encore les modalités de la cession. L'éventualité d'une répartition serait toutefois dans le domaine des possibilités

FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE N. V.
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1936)

Il sera procédé, à dater du 31 octobre 1936, aux guichets de la [Banque commerciale franco-belge](#), 37, rue des Mathurins, à Paris, à l'échange des 64.000 actions de 25 florins, n° 1 à 64.000, contre 160.000 actions d'un nominal de 10 florins, numéros 110.001 à 270 000, à raison de 5 actions de 10 florins pour 2 actions de 25 fr., coupon n° 17 attaché. Il sera délivré, au choix des porteurs, soit des unités de 10 florins, soit des coupures de 25 actions de 10 florins.

En conséquence, toute correspondance relative aux échanges et tous envois de titres devront être adressés, uniquement, à l'établissement de crédit désigné.

ÉCHANGE DES ACTIONS ET PARTS FRANCO-JAVANAISE
(*Le Journal des finances*, 4 décembre 1936)

La Franco-Néerlandaise de Culture et de commerce procède actuellement :

1° À l'échange de ses actions de 25 florins contre des actions nouvelles au nominal de 10 florins en raison de 2 pour 5 ;

2° À l'échange des actions et des parts de la Société Franco-Javanaise qu'elle absorbe. Cet échange a lieu dans les proportions suivantes : a) 1 action de Franco-Néerlandaise de 10 florins contre 2 dixièmes d'action Franco-Javanaise, coupon 11

attaché, ou contre 20 coupons n° 10 de dixième d'action n° 1 A à 8.000 J ; b) 5 actions Franco-Néerlandaise de 10 florins en échange de 16 centièmes de part Franco-Javanaise.

L'action de 25 florins de la Franco-Néerlandaise cote 940, ce qui correspondait à 376 fr. pour un titre de 10 florins ; l'action Franco-Javanaise vaut 161, ce qui, compte tenu de l'impôt de 25 %, calculé sur la différence entre la valeur nominale des 1/10^e d'action Franco-Javanaise et la valeur réelle des actions Franco-Néerlandaise, constitue une parité à peu près exacte ; le droit de 15 fr. semble également à son prix normal, bien que l'impôt soit à payer sur la valeur réelle des actions Franco-Néerlandaise, lorsque l'échange est fait sur présentation des coupons.

En ce qui concerne la part Franco-Javanaise à 103, elle paraît au contraire un peu au-dessus de la parité, puisque l'impôt est, de même que pour les coupons d'actions, à acquitter sur la valeur réelle des actions Franco-Néerlandaise.

L'échange des parts ne pouvant faire l'objet d'une négociation de droits, les porteurs de coupons — et ils sont probablement nombreux — sont dans l'alternative ou de réaliser leurs titres ou de compléter le nombre de ceux qu'ils possèdent ; dans la situation actuelle du marché du caoutchouc, il est vraisemblable que les acheteurs très anciens dans les hauts cours inclineront vers cette solution.

Franco-Néerlandaise
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1936)

On a annoncé au mois d'août dernier que la Société Internationale de Plantations et de Finance [Sipef] avait racheté à la Société Franco-Javanaise et la Société Franco-néerlandaise de culture et de commerce les plantations Partiboleam [*sic* : *Patiloban/Patiluban*] et Simpang-Gabir.

En fait, la Franco-néerlandaise ayant absorbé la Franco-Javanaise à dater du 1^{er} janvier 1936, c'est à elle que revient naturellement l'intégralité des résultats de cette vente.

Les détails de l'opération ne sont pas encore connus, mais, d'après certains renseignements, le prix payé par la Sipef serait élevé et déjà encaissé par la Franco-Néerlandaise qui, de ce fait, se trouverait en mesure soit d'augmenter ses prochains dividendes, soit de procéder à une répartition exceptionnelle.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1348 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

Conseil d'administration : Raymond du Boullay, pdt ; G. Philips, v.-pdt ; E. Le Roy, adm.-dir. ; L. Bernard ¹¹, P. Cordonnier, R. Couturat, J. Hiernaux ¹², A. Langlois, F. de Lassus ¹³, M. Tilloy, Ed. Vervooren, Ch. d'Ancona.

Commissaires des comptes : MM. M. Guillemot ; L. Servière, suppl.

¹¹ Louis Bernard (1882-1947) : saint-cyrien, il fait carrière à la Société tunisienne de cultures comme administrateur délégué, puis président (1940-1947). Voir [encadré](#). Également administrateur de la Banque commerciale franco-belge.

¹² Jules Hiernaux (Charleroi, 27 juillet 1881-Mont-sur-Marchienne, 29 juillet 1944) : ingénieur à l'École des mines de Mons, promoteur de l'enseignement technique et administrateur de sociétés, il représente ici la [Banque commerciale franco-belge](#). Assassiné à son domicile par des sbires de Léon Degrelle.

¹³ Baron François de Lassus Saint-Geniès (1883-1940, mpf) : polytechnicien, lieutenant-colonel d'artillerie, publiciste de l'Action française. Administrateur de la Banque hollando-américaine (1924) et de sa suite, la Banque commerciale franco-belge. Déjà rencontré à la [SICAF](#) et à la Société tunisienne de cultures.

SOCIETE FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURES
(*Le Journal des débats*, 21 janvier 1937)

La production de l'année 1936 s'est élevée à 1.538.000 kg de caoutchouc et 225.000 kg de coprah.

(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

La FRANCO-NÉERLANDAISE s'est traitée en dernier à 529 l'action et 617 la part. L'assemblée extraordinaire du 25 juin a voté le remboursement de 2 florins aux 270.000 actions de 10 florins. L'assemblée ordinaire du même jour a fixé le dividende à 1 florin brut (0,80 net). La part de fondateur recevra 1 fr. 20 brut (net 0,90).

DEUIL
(*Le Journal des débats*, 11 décembre 1938)

Nous apprenons avec regret la mort de M. Raymond Thillaye du Boullay, un des plus distingués industriels de Rouen, qui a succombé subitement dans le train de Nancy où il se rendait pour présider une réunion.

Le corps sera ramené à Rouen où auront lieu les obsèques à une date qui sera fixée ultérieurement.

Gaston PHILIPS, président
(Schaarbeek, 11 mars 1884-Bruxelles, 21 février 1951)

Agent de change, puis banquier (Banque G. Philips & Cie).
Administrateur de la Banque agricole de Tirlemont.
Adm.-dél. Tram. et électricité. — Adm. Caisse des propriétaires. — Tissage à Meulebeke. — La Luinha (Angola). — Entreprises coloniales (Cie d'), possédant une participation dans la [Compagnie générale franco-malgache](#) — Tram. d'Alicante. — Tram. de Bologne. — Tram. de Murcie. — Tram. toscans. — Commissaire Auxiliaire d'électricité. — Charb. Bois communal. — Charb. Elisabeth. (*Recueil financier belge*, 1921).

Administrateur de la Compagnie financière et industrielle belgo-hongroise (1925).

Administrateur-délégué du Crédit général de Belgique, puis après absorption en 1931, vice-président de l'Algemeene Bankvereniging, dont il fut nommé administrateur délégué (février 1933).

Condamné par la 4^e Chambre de la cour d'appel de Bruxelles pour manœuvres frauduleuses, détournements de fonds et faux bilans au profit de la Caisse des propriétaires comme administrateur de la Compagnie agricole et hypothécaire argentine (oct. 1931),

Administrateur délégué du Crédit général industriel, filiale de l'Al. Bk. Vg. (déc. 1931),

Administrateur (avril 1932), puis vice-président de la [Banque commerciale franco-belge](#) (filiale de l'Al. Bk. Vg.)

Rôle réputé douteux dans la liquidation de la Middenkredietbank, de Boerenbond (1936).

Administrateur du Comptoir français pour le commerce et l'industrie (déc. 1937), et des Imprimeries Paul Dupont (Paris, Clichy).

En 1979, le coffre contenant ses archives (rendues illisibles par l'humidité) furent découvertes dans une cave de son pavillon de chasse d'Opheylissem où elles avaient été ensevelies.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1899 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

Conseil d'administration : G. Philips, pdt ; R. Couturat, v.-pdt ; E. Le Roy, adm.-dir. ; L. Bernard, P. Cordonnier, J. Hiernaux, A. Langlois, F. de Lassus, M. Tilloy, Ed. Vervooren, Ch. d'Ancona, J. Dumoulin ¹⁴.

Commissaires des comptes : MM. M. Guillemot ; E. Kahla, suppl.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1934 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

Conseil d'administration : *idem*

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2249 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

¹⁴ Joseph Dumoulin de Laplante (1872-1952) : directeur général, puis président (1938) de la Banque commerciale franco-belge. Voir [encadré](#).

Conseil d'administration : P. Saint-Girons, pdt ; M. Tilloy, v.-pdt ; G. Philips, L. Bernard, P. Cordonnier, A. Langlois, Ed. Vervooren, Ch. d'Ancona, J. Dumoulin, P. Dumoulin ¹⁵, J. de Lattre ¹⁶, Ch. Milliot.

Commissaire des comptes : M. Guillemot

L'Économie, 26 janvier 1949 :

Les actions des sociétés hollandaises de plantations *Djember, Franco-néerlandaise de Cultures, Kalitengah, Nieuw Tjissalak, Pacouda, Panou-Lisan, Siboga, Sumatra et Tapanoelie* n'ont jamais cessé d'être cotées à Paris, ces sociétés ayant été montées avec des capitaux français et leurs titres n'étant pas cotés aux Pays-Bas.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1951)

SOCIETE FRANCO-NEERLANDAISE DE CULTURE ET DE COMMERCE. — Le solde bénéficiaire de 1950 s'élève à 660.716 florins contre une perte de 60.417 pour 1949. Déduction faite de 33.035 florins affectés aux réserves, 448.272 florins sont reportés à nouveau.

Dividende voté par l'assemblée tenue le 19 juillet à La Haye : 6 % contre rien.

M. Pierre Dumoulin est désigné afin de pourvoir provisoirement à la gestion de la société en cas d'empêchement des administrateurs. MM. René de Saint-Quentin, Edouard Vergnet et Pierre Dumoulin ont été nommés administrateurs.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1872 :

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce

Conseil d'administration : P. Saint-Girons, pdt ; M. Tilloy, v.-pdt ; P. Dumoulin, dir. gén. ; P. Cordonnier, Ed. Vervooren, Ch. d'Ancona, J. de Lattre, R. de Saint-Quentin, E. Vergnet.

Commissaires des comptes : MM. M. Guillemot ; E. Kahla, suppl.

Société franco-néerlandaise de culture et de commerce [Desfossés 1956/1865]

Société hollandaise, 5 mars 1908.

Siège : La Haye. Bureau à Paris : 23, rue de la Pépinière.

Objet : acquisition de tous terrains sis en Indonésie ou en tous autres pays...

Service financier : à Paris, Crédit français, BNCI (obligations).

Saint-Girons (Pierre)[1881-1966][[Marié à Marie-Hélène L'Hôpital][Fils d'Antoine-Louis Saint-Girons (1854-1941), membre du cartel de l'Ouenza (1908), puis président des Hauts Fourneaux, forges et aciéries du Chili et qui est probablement le « Saint-Girons » qu'on retrouve après la Première Guerre mondiale président de l'Énergie électrique Rhône et Jura, toutes affaires où il paraît représenter le groupe Schneider. C'est à Jean Saint-Girons en revanche (son oncle ?), que Pierre succède à la Franco-néerlandaise et à la Tunisienne de cultures], 583 (Mines de Soumont), 1175 (Hts fnx Chili), 1865 (pdt Fr.-

¹⁵ Pierre Dumoulin de Laplante (1902-1986) : fils de Joseph. Administrateur-directeur général de La Franco-Néerlandaise de Culture et de La Tunisienne de Cultures.

¹⁶ Joseph de Lattre (1891-1957) : administrateur-directeur général de la Banque commerciale franco-belge, puis président du Crédit français. Voir [encadré](#).

néerland. de cult. et de comm.), 1949 (Tunisienne cult.), 1997 (Vermandoise de Sucre), 2284 (Crédit foncier colonial : suite abs. 1175).

Tilloy (Maurice)[1888-1960][fils fdt mines d'Ostricourt. Anc. adm. Mines d'Ostricourt et THEG], 1240 (Fulmen), 1865 (v.-pdt Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1869 (N.V Siboga caout. plantation).

Dumoulin (Pierre)[1902-1986][fils de l'ancien président de la Banque de commerce franco-belge Joseph Dumoulin de Laplante], 1589 (Tuileries de Beauvais), 1865 (adg Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1949 (adg Tunisienne de cultures).

Ancona (Ch. J. d'), 1863/2 (pdt Culture Nieuw Tjissalak), 1864 (pdt Cult. caout. Kalitengah), 1865 (adg Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1867 (pdt Cult. Pacouda).

Cordonnier (Paul)(doyen Fac. libre droit Paris), 1865 (Fr.-néerland. de cult. et de comm.).

Langlois (André)[ing. civil des Mines], 1865 (Fr.-néerland. de cult. et de comm.).

Lattre (Joseph de)[1891-1957][anc. adg de la Banque commerciale franco-belge ancien adm. de la Compagnie agricole d'Annam], 189 (pdt Crédit frs), 1516 (Fabrikoid), 1865 (Fr.-néerland. cult.), 1949 (pdt Tunisienne cult.).

Saint-Quentin (René Doynel de)[(1883-1961). Fils de Louis, député (1894-1902) puis sénateur (1904-1928) du Calvados. Sc. po. Diplomate... Attaché à la résidence générale de France à Rabat (24 mai 1925), secrétaire général du protectorat marocain (mai 1925) puis (jan. 1926) URSS. Octobre 1926 : sous-directeur Afrique-Levant. Ambassadeur à Washington (1938), à Rio (1941), révoqué par Vichy (1943)], 237 (CFAT), 355 (Ch de fer sur routes d'Algérie), 824 (Longwy)[+ Métallurgique de Gorcy°], 1865 (Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1903 (Quilmès).

Vervooren (Ed.), 1865 (Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1868 (Cult. Panou-Lisan).

Vergnot (Édouard)[Paris XI^e, 14 nov. 1898-Saint-Aubin-des-Hayes (Eure), 23 juin 1980][Fils de Jules Ernest Vergnot, ingénieur. Gendre de Jules Albert Voirin, constructeur de machines à imprimer][Crédit français][anc. dir. Banque commerciale franco-belge], 1865 (Fr.-néerland. cult.+comm.), 1949 (Tunisienne cult.), 2206 (Impr. Paul Dupont)[dont son frère aîné Roger Vergnot avait été adm. (1930-1936)].

Lebel (Rémy)[1902. Fils d'Alfred, courtier en valeurs, et de Rachel Stapfer. Agent change [= ? Marret, Lebel, Bonnin et Guieu. Père de François (WW 1979)], 1865 (Fr.-néerland. cult.+comm.).

Rosenstock (P.), 1865 (Fr.-néerland. cult.+comm.), 2233 (Nouv. Éts Gaumont).

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. P. Dumoulin.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Guillemot (M.), 1865 (comm. cptes Fr.-néerland. cult.+comm.), 1949 (comm. cptes Tunisienne cult.).

Kahla (Edgar), 1029 (secr. gén. Forges et ateliers de Meudon), 1865 (comm. cptes Fr.-néerland. cult.+comm.).

SIEGE SOCIAL : La Haye. 20 Lange Vijverberg. Bureau à Paris . 23, rue de la Pépinière. Tél. : EUR. 36-94.

CONSTITUTION : Société hollandaise, constituée le 5 mars 1908, pour une durée Indéterminée.

OBJET : L'acquisition de tous terrains sis en Indonésie ou en tous autres pays : la cession en propriété ou en jouissance desdits terrains, leur défrichement, aménagement, plantation, mise en valeur et exploitation par tous moyens et notamment façonnage, transport et vente des produits du sol, construction de toutes voies ferrées, ports, canaux, conduites d'eau ; toutes entreprises ou participations dans des entreprises de pêcheries, minières, industrielles, commerciales, agricoles et financières se rapportant à des biens meubles et immeubles.

PARTICIPATIONS : Port de Centeng, Société tunisienne de Cultures.

CAPITAL SOCIAL : 2.460.000 florins, en 300.000 actions, dont 270.000 actions de 8 florins émises et 30.000 actions de 10 fl. non émises. À l'origine, 6 millions de florins, divisé en 1.200 actions de 5.000 florins, divisées en vingt-cinquièmes. **Ramené en 1934 à 750.000 florins par l'échange de 1/25^e d'action contre 1 action de 25 florins.** Porté aussitôt à 1.500.000 florins ; en novembre 1935 à 3 millions de florins (création de 60.000 actions dont 44.000 remises à la Société Franco-Javanaise absorbée, 4.000 émises et 12.000 à émettre) ; à la même date, le capital a été divisé en actions de 10 florins. Réduit en 1937 à 2.460.000 florins par un remboursement de 2 florins aux actions émises.

PARTS DE FONDATEUR : 60.000 parts de fondateur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Habituellement en juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % au fonds de réserve, 6 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 4 % aux employés de la Société, 10 % au conseil d'administration. Sur le surplus : 60 % aux actionnaires, 40 % aux parts de fondateur.

LIQUIDATION : 60 % aux actions ; 40 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : A Paris, Crédit Français, B.N.C.I. (oblig.)

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions et parts 129. Notice SEF :CO 148.

Ex.	Produits bruts	Amort.	Bénéf. nets	Bénéf. distrib.	Divid. act.	Divid. part
	(En 1.000 fl.)			(En fl.)		
1942-48	970	—	-190			
1949	843	299	129			
1950	1.662	83	721	179	0 48	
1951	1.663	829	291	216	0 64	0 48
1952	1.588	158	1.095	280	0 72	0 72
1953	622	145	134	238	0 72	0 72
1954	1.245	148	751	331	0 80	0 96

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 florins)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	2.460	2.460	2.460	2.460	2.460
Réserves	2.381	2.454	2.759	2.654	3.075
Dette flottante	1.057	888	1.204	1.045	891
Dividende, tantièmes	179	216	280	238	331
	<u>6.077</u>	<u>6.018</u>	<u>6.703</u>	<u>6.397</u>	<u>6.757</u>
ACTIF					
Immobilisé (net)	1.747	1.740	2.288	2.733	2.787
Participations	4	4	4	4	74
Stocks	679	619	654	455	615
Débiteurs	243	340	160	659	1.081
Disponible	3.404	3.315	3.597	2.546	2.204
Perte	—	—	—	—	—
	<u>6.077</u>	<u>6.018</u>	<u>6.703</u>	<u>6.397</u>	<u>6.757</u>